

N°3903

le

c

in

o du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

25 février 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

**Tricastin**

Démantèlement d'Eurodif, c'est parti !



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

**Fédé BTP84**

Maires, prêtez attention à vos équipements



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

**Commerce**

Les soldes ne font plus recette



CULTURE

Pages 14 & 15

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUE

Pages 16 à 20

Annonces légales et Appels d'offres

Châteauneuf-du-Pape - Pages 10 à 13

# Entre ciel et vignes



EXPERTISE COMPTABLE • CONSEIL • FISCAL • SOCIAL • FORMATION • AUDIT



**VISUALISER**

vos données en temps réel  
Avec My Axiome, pilotez et gérez  
votre entreprise 100% en ligne

[www.axiomeassocies.fr](http://www.axiomeassocies.fr)

**AXIOME PROVENCE**

130, rue de l'Aulanière . ZI Courtine Chaternay  
84000 AVIGNON  
Tél. : 04 90 85 38 11  
[axiomeprovence@axiomeassocies.fr](mailto:axiomeprovence@axiomeassocies.fr)



Associés pour votre réussite

## DÉCRYPTAGE

**Vendredi 6 mars à 20h30, au Novotel Avignon-centre, Marien Guillé entamera son récit 'Import/Export, récit d'un voyage en Inde', l'histoire d'un homme parti à la recherche de ses racines depuis Marseille jusqu'à Jaïpur au Rajasthan, relaie Michèle Michelotte, membre du club Soroptimist d'Avignon et d'Adaikalam. L'artiste offre sa prestation pour aider l'association Adaikalam qui vient en aide aux petites orphelines indiennes.**

« *Etant moi-même franco-indienne, je me sens concernée par ce spectacle, le travail de l'association Adaikalam et je vous invite à la soutenir.* »

« Adaikalam, 'Le refuge' en langue tamoul, a été fondée en 2015 par Ranganathan Ariapoutry. Cet indien, natif de Pondichéry (Tamil Nadu), est professeur de yoga à Avignon depuis plus de 25 ans et son épouse Isabelle, médecin, pratique également ici. Ensemble, avec leur fille Anaïs, ils ont créé cette association en mémoire d'Agathe leur fille trop tôt disparue à l'âge de 20 ans. Et c'est pour continuer à l'entourer chaque jour de leur amour et apporter en son nom de l'aide aux jeunes orphelines ou petites abandonnées d'Inde qu'Adaikalam intervient. Agathe aimait la littérature et écrivait des textes poétiques, elle était appréciée de son entourage pour sa générosité, sa maturité et son goût du partage et c'est désormais en son nom, pour le don de soi et par sa double appartenance d'origine franco-indienne, que la vie continue en son nom. C'est ainsi qu'en Inde, les enfants abandonnées ou orphelines repérées par les assistantes sociales du pays intègrent la maison d'Agathe à partir de 6 ans pour vivre dans un lieu rassurant où sont privilégiés l'accès à la scolarité, l'éducation et les activités culturelles telles que la danse, le yoga, la musique. Elles sont, à chaque instant de leur vie, entourées et accompagnées dans le respect de leur culture et quitteront la maison lorsqu'elles le souhaiteront et le pourront car il n'y a pas de limite d'âge et leur majorité ne signifiera pas qu'elles doivent en partir. Dernièrement l'association a même passé un accord avec l'Alliance française de Pondichéry afin que les fillettes puissent apprendre le français. Actuellement 12 fillettes, dont plusieurs fratries, vivent dans la structure où elles s'épanouissent en toute sécurité et dans la joie, le but étant de les aider à devenir autonomes. Les femmes qui accompagnent ces petites filles sont elles aussi soutenues par l'association au titre de personnel encadrant. Elles sont, le plus souvent, répudiées ou divorcées et isolées avant d'y trouver un toit. Le budget de fonctionnement de la structure est d'environ 20 000€ par an alimenté par les dons d'associations et de particuliers comme les Soroptimist, le Rotary club d'Arles et celui d'Avignon... » Les personnes qui le souhaitent peuvent adhérer à l'association avec une cotisation annuelle de 20€ ou devenir parrain au travers de dons ou par prélèvement mensuel de 30 à 50€.

Mireille Hurlin

La Maison d'Agathe propose : 'Import/export, récit d'un voyage en Inde, conte théâtral d'après une histoire vraie' de et par Marien Guillé. Vendredi 6 mars. 20h.18€. Novotel Avignon-centre. Organisé par Adaikalam, au profit de l'orphelinat 'La maison d'Agathe' en Inde. Le Refuge. 50, rue des Lices à Avignon. 06 88 16 59 24. Adaikalam.refuge@orange.fr



## Découpage administratif

## Modification de frontières en Luberon

Les communes de Lagarde d'Apt et de Villars viennent d'échanger des terrains d'une superficie de 2,40 ha. Cette opération fait suite au projet d'extension du restaurant étoilé 'Le Bistro de Lagarde' du chef Lloyd Tropeano et de sa compagne Laëtitia Hernandez. L'établissement présente la particularité d'être à cheval sur les 2 communes. L'essen-

tiel des clients mange à Lagarde d'Apt alors que la caisse et la cuisine sont à Villard. Dès lors, et alors que les Plans locaux d'urbanisme (PLU) des deux communes ne permettent actuellement pas l'extension du bâtiment, il a été jugé plus simple que le projet soit conduit sous l'égide de la seule commune de Lagarde d'Apt qui souhaite faciliter le développe-

ment de cet établissement engendrant des retombées économiques et touristique, importantes pour ce territoire entre Luberon et plateau d'Albion. Suite à cette modification des frontières administratives Lagarde d'Apt récupère la parcelle accueillant le projet d'extension du bistrot et Villars obtient une parcelle boisée.

## Grambois

## Label 'Eco quartier' pour le Barraban

Le quartier de Barraban à Grambois fait partie des trois communes de la région à obtenir le label 'Eco quartier' que vient de décerner le ministère chargé de la Ville et du Logement. Le projet vaclusien figure ainsi aux côtés de programmes basés à Coudoux dans les Bouches-du-Rhône et Volonne dans les Alpes-de-Haute-Provence. En tout, le ministère a distingué 87 communes en France dans le cadre de la valorisation de quartiers plus éco-responsables. « Ces labels récompensent des communes qui

innovent et expérimentent durablement leur ville : qualité de l'air, gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets, mobilité, diversité des logements ou encore cohésion sociale, explique le ministère.

Leur objectif : favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire, gérer et vivre au cœur des territoires. » L'Eco quartier du Barraban prévoit l'aménagement de 19 lots libres destinés aux primo-accédants de Grambois, la réali-



sation de 12 logements locatifs sociaux par le bailleur Vallis habitat (ndlr : anciennement Mistral Habitat), la construction d'un groupe scolaire de 7 classes et la requalification

d'un terrain de football pouvant être utilisé en bassin de rétention. En Vaucluse, les quartiers Joly-Jean à Avignon, Les Oliviers à Morières-lès-Avignon, la ZAC du Jas de Beaumont à Pertuis et l'Eco quartier à Mirabeau sont déjà labellisés.

## Région

## 63 M€ pour la culture

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé à attribuer à la culture près de 63 M€ millions pour l'année 2020. C'est ce que vient de rappeler Renaud Muselier, président du Conseil régional, lors d'une rencontre avec les représentants locaux des syndicats du Spectacle Vivant avec l'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV), le Syndicat national des arts vivants (Synavi) et le Syndicat des musiques actuelles

(SMA). Ce budget régional pour la culture est en augmentation de 18,6% par rapport à 2019. Il représente cette année 39 M€ en fonctionnement et environ 24 M€ en investissement. Ce montant représente 3,4% du budget global de la Région.

« Les actions développées par notre collectivité favorisent, non seulement les équipements structurants et les festivals emblématiques qui participent à l'attractivité de la région, mais également la création

indépendante, le renouvellement des formes artistiques et les actions d'éducation artistique et culturelle ou d'égalité d'accès de tous à la culture », a expliqué Renaud Muselier.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Région souhaite également entamer une réflexion sur une nouvelle étape de la décentralisation culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la rédaction du futur Contrat de plan Etat-Région 2021/2027.

## CULTURE

## Plus de 200 structures d'enseignement artistique

Le Vaucluse compte plus de 200 structures dispensant un enseignement artistique. C'est à Avignon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Orange que l'on en trouve le plus grand nombre. Parmi elles, figurent 5 conservatoires labellisés par l'Etat comprenant un conservatoire à rayonnement régional qui propose les enseignements de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce dernier, situé à Avignon et au Pontet, est associé à 8 écoles (4 en Vaucluse et 4 dans le Gard). Les autres établissements labellisés sont un conservatoire à rayonnement intercommunal à Apt et 3 conservatoires à rayonnement communal à Carpentras (musique et danse), Cavaillon (musique) et Orange (musique et art dramatique). Par ailleurs, on dénombre aussi 9 écoles gérées par

des collectivités dont 6 écoles municipales à Bédarrides, Bollène, l'Isle-sur-la-Sorgue, Mondragon, Pertuis (musique) et Sorgues (musique et danse) ainsi que 2 écoles intercommunales à Lapalud et Vaison-la-Romaine (musique et danse) et 1 école départementale située au Thor (musique et danse). A cela s'ajoutent près de 200 associations pouvant être soit spécialisées dans l'enseignement d'un domaine artistique, soit des structures socio-culturelles dispensant plusieurs activités sportives ou plastiques, comme les foyers ruraux ou les MJC (Maisons des jeunes et de la culture).



## Tricastin

## Feu vert pour le démantèlement d'Eurodif



**Suite à la publication du décret d'autorisation au Journal officiel, le démantèlement de l'ancienne usine d'enrichissement exploitée par la société Eurodif sur le site du Tricastin va pouvoir débuter.**

Après plus de 30 ans d'exploitation, l'ancienne usine d'enrichissement exploitée par la société Eurodif sur le site du Tricastin va être démantelée. L'officialisation du décret autorisant Orano à procéder aux opérations vient en effet d'être publiée au Journal officiel du 7 février dernier. « Nous attendions la publication du décret d'autorisation du démantèlement, explique Jean-Jacques Dreher, directeur d'Orano Tricastin, afin de nous permettre de finaliser les études, construire les ateliers de démantèlement des équipements de cette usine et ensuite débiter les opérations de démantèlement. » Dénommée depuis 1988 'usine

Georges-Besse' (GB I), en mémoire de celui qui fut son fondateur puis son premier directeur général avant d'être assassiné en 1986 par le groupe terroriste d'extrême gauche 'Action directe', l'usine a cessé définitivement sa production en juin 2012 après avoir peu à peu laissé place à l'usine GB II, à partir de 2010, pour produire de l'uranium enrichi afin de fournir l'équivalent de 70 réacteurs dans le monde, soit de quoi alimenter 90 millions de foyers dans le monde.

#### ■ 160 000 tonnes d'acier

Si les opérations de démantèlement consistent à déconstruire les équipements industriels, des unités de traitement seront mises au préalable en place à l'intérieur des bâtiments des usines. Ces unités assureront la découpe des équipements industriels afin d'en réduire le volume et d'en assurer le conditionnement. Et il ne s'agit pas d'une mince affaire puisqu'il est question

de démanteler les 1 400 étages des appareils de diffusion. Cela représente 160 000 tonnes d'acier, 30 000 tonnes d'équipements en divers métaux et plus de 1 300 kilomètres de tuyauterie répartis dans les 4 bâtiments de production représentant une superficie totale de 190 000 m<sup>2</sup> dont 50 000 m<sup>2</sup> pour le plus important. Les éléments récupérés seront conditionnés et les déchets transférés à destination des filières d'élimination spécialisées de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

#### ■ 30 ans de chantier

Le démantèlement des autres bâtiments nucléaires (ateliers, laboratoire, annexe) sera mené suivant la même logique : dépose puis traitement des équipements. Après la réalisation des opérations de démantèlement, les unités de traitement créées ainsi que les équipements utilisés seront démantelés à leur tour. Les bâtiments seront ensuite assainis. Des mesures et des contrôles, y compris au niveau des sols, permettront de vérifier que les objectifs sont bien atteints, afin de retirer le classement nucléaire et ainsi obtenir un classement conventionnel des structures et des bâtiments. L'ensemble de ces opérations de démantèlement s'échelonnent sur une durée prévisionnelle de 30 ans, et devant être achevé au plus tard au 31 décembre 2051.

#### ■ Gestion des déchets

Ce démantèlement va générer des déchets radioactifs ou convention-

nels. Les déchets radioactifs seront transférés à destination des filières d'élimination spécialisées de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) qui assurent leur gestion à long terme. Actuellement en France, un déchet produit dans une installation nucléaire est qualifié de radioactif en fonction de son lieu de production et non de sa radioactivité. Qu'il soit radioactif ou non, un déchet provenant d'une zone produisant potentiellement des déchets nucléaires doit être géré comme tel. Dans le reste de l'Europe, la qualification d'un déchet se fait sur la base de sa radioactivité : en dessous d'un certain seuil de radioactivité, un déchet n'est donc pas considéré comme radioactif. Néanmoins, des alternatives à la gestion des déchets TFA (Très faible activité) telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en France existent. Ainsi, l'application d'un seuil de libération, au-dessous duquel un déchet n'est plus considéré comme radioactif et peut être utilisé dans l'industrie conventionnelle, demeure une option envisageable dans certaines conditions. 136 000 tonnes de métaux très faiblement contaminés seront générées lors du démantèlement de l'usine Eurodif. Pour ces aciers, un procédé de fusion du métal permettra de séparer les résidus de fusion qui constitueront le déchet, du métal propre et décontaminé. Une méthode qui permet d'obtenir des lingots de métal non contaminés pour un usage industriel.

L.G.

#### Isle-sur-la-Sorgue

##### ■ Réfection du chemin de Margoye

La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue vient de réaliser la réfection des enrobés de la voirie sur le chemin de Margoye situé au sud-est de la commune. L'opération a concerné un tronçon de 800 mètres au départ de la route d'Apt. Ces travaux ont également permis la rénovation de la zone détériorée par les dernières intempéries située à l'intersection du chemin des deux serres.

#### Morières-lès-Avignon

##### ■ Cérémonie de citoyenneté

La municipalité de Morières-lès-Avignon organise une cérémonie de citoyenneté à destination des nouveaux inscrits sur les listes électorales. A cette occasion, c'est Joël Granier, maire de Morières, qui remettra directement les cartes électorales.

Samedi 29 février. 11h. Escape culturel Folard. 709, rue de Folard. Morières-lès-Avignon. 04 90 83 87 12. [contacts@morieres.fr](mailto:contacts@morieres.fr)

#### Avignon

##### ■ Macarons pour les résidents intramuros

Avec la mise en place de la dématérialisation en janvier par la municipalité d'Avignon, le renouvellement des macarons résident se fait désormais en ligne. Cette démarche donnant droit à stationnement pour les résidents intramuros est gérée par le Ciraps (Centre d'information et de régulation des aires piétonnes et du stationnement). Débutant habituellement fin novembre, la procédure d'attribution a été reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Les résidents auront donc jusqu'au mardi 31 mars pour effectuer leur demande de renouvellement sur le site [www.avignon.fr](http://www.avignon.fr) (rubrique 'Mes démarches', 'Je suis un citoyen', 'Circulation stationnement').

#### Saint-Saturnin-lès-Avignon

##### ■ Miss & Mister élégance

Bruno Solari propose, depuis 5 ans, le concours d'élégance 'Miss and Mister élégance'. De 14h à 18h : répétitions générales, show coiffure et maquillage, stands divers. Entrée libre, ouvert au public. 20h : élection en présence de Sophie Couturier, Miss Plump France, Dame élégance 2018-2019 et 2019-2020. Soirée animée par la chanteuse Séphora et l'humoriste Jerem Rassch qui présentera également des extraits de son nouveau spectacle. Auparavant, présentation des 6 Misses et Misters vendredi 28 février à 20h au mas Lindo de Jonquerettes, route de Gadagne. Les candidats proviennent de toute la France.

Samedi 29 février. De 14h à 18h, répétitions générales et élection à 20h. Entrée 10€. Salle de la Pastourelle. Saint-Saturnin-lès-Avignon. 06 06 50 90 68.



## Avignon

■ 10<sup>e</sup> semaine de l'environnement

Les associations avignonaises, Latitudes et Actes (Acteurs pour la culture, le tourisme et l'économie solidaire) organisent la 10<sup>e</sup> semaine de l'environnement. L'événement, porté au niveau national par le réseau Grappe (Groupement d'associations porteuses de projets en environnement), proposera des activités et animations sous la forme d'ateliers participatifs (conférences, spectacles et jeux) dans divers endroits d'Avignon : intramuros, Champfleury, Croix des Oiseaux, Campus universitaires Jean-Henri Fabre à Agroparc et Hannah-Arendt dans le centre-ville ainsi que sur l'île de la Barthelasse.

Du mercredi 4 au samedi 7 mars. Avignon. 06 95 16 00 41. Programme : [facebook.com/sdeavignon](https://facebook.com/sdeavignon)

## Comtat-Ventoux

## ■ Les agriculteurs contre l'artificialisation des terres

La FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) de Vaucluse et les Jeunes agriculteurs (JA) de Vaucluse viennent de se réunir devant le siège de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin) afin de dénoncer la surconsommation de terres agricoles introduite dans le projet de révision du Scot (Schéma de cohérence territoriale) Arc Comtat Ventoux. Cette mobilisation des agriculteurs locaux contre ce document d'urbanisme concernait notamment les projets de zone d'activités économiques de Sarriens et de franchissement de la rocade Sud de Carpentras dans lesquels disparaîtraient respectivement 9 ha et près de 30 ha de terres agricoles.

## Pays des Sorgues

## ■ Forum recrutement et évolution professionnelle

La Communauté de communes pays des Sorgues monts de Vaucluse (CCPSMV) organise son traditionnel 'Forum recrutement et évolution professionnelle'. L'événement, qui se déroule dans le cadre de sa compétence développement économique, est proposé en partenariat avec la Maison de l'emploi et de l'entreprise Sud Vaucluse, la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des monts de Vaucluse, les agences Pôle emploi de Cavaillon et du Pontet, l'association Entrepreneurs des Sorgues et l'association La Clef des champs. L'occasion pour les participants d'accéder à un grand nombre d'offres d'emploi à pourvoir mais aussi de se renseigner sur la création d'entreprise, les possibilités de formation ainsi que les conseils en évolution professionnelle.

Jeu 5 mars. 9h à 12h. Entrée libre. Salle des fêtes. Avenue Napoléon-Bonaparte. L'Isle-sur-la-Sorgue. 04 90 04 00 81. [contact@m2essudvaucluse.fr](mailto:contact@m2essudvaucluse.fr)

## DE LA NEIGE LIVRÉE PAR HÉLICOPTÈRE



## Biodiversité

### Les parcs régionaux au chevet du Vautour percnoptère

Cinq parcs naturels régionaux de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent de se réunir à Crillon-le-Brave dans le cadre du programme de préservation du Vautour percnoptère ou 'Neophron percnopterus', une espèce mondialement menacée. Regroupant les parcs du Luberon, des Alpilles, du Verdon, des Baronnies provençales

ainsi que le futur parc du mont Ventoux, cette rencontre menée en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) a permis de se pencher sur le sort de cette espèce dont la population française a chuté dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une diminution liée à la baisse des ressources alimentaires (déclin du pastoralisme et fermeture des milieux moins

pâturés), au tir illégal des oiseaux, à l'empoisonnement des vautours ou de leurs proies, aux dérangements humains sur les sites de nidification (en falaises), et aux infrastructures électriques (électrocution, collision). La

mortalité en migration\* et dans les quartiers d'hiver africains a aussi fortement augmenté, en particulier l'émergence d'un empoisonnement indirect massif lié aux traitements vétérinaires des troupeaux domestiques. En France, les effectifs de ce volatile placé sur la liste rouge mondiale des espèces menacées tournent autour de 75 couples dans les Pyrénées et d'une vingtaine du Sud du Massif Central à la Haute-Provence.

Les Parcs et l'OFB ambitionnent de favoriser l'extension et le développement de la population française de Vautours percnoptères pour recréer une aire géographique d'habitation continue des Pyrénées aux Alpes pour cet oiseau contribuant naturellement à l'équarrissage de ces territoires. Pour cela, les Parcs naturels

régionaux, dans lesquels nichent 8 couples, ont notamment déjà mis en place plusieurs placettes de soutien alimentaire destinées aux vautours où les éleveurs peuvent déposer des bêtes mortes afin d'étoffer la ressource alimentaire disponible de ces oiseaux.

Le programme prévoit également le suivi des couples reproducteurs sur les différents territoires (nombre de couples nicheurs, succès de la reproduction depuis la ponte jusqu'à l'envol du poussin, recherche de nouveaux couples). Un film sera aussi tourné pour mieux faire connaître la biologie et la fragilité de cette espèce au public. L.G.

\*Les populations européennes sont migratrices, nichant en Europe méridionale (de l'Espagne aux Balkans) et passant l'hiver en Afrique au sud du Sahara.



## Château Vaudieu

## En 2020, les Rencontres gourmandes poursuivent sur leur lancée

Organisées depuis une décennie par Laurent Bréchet (Château Vaudieu) et Dimitri Kuchenbrod, ces rencontres ont pour objectif de réunir de jeunes chefs de la région autour d'un thème fédérateur : respecter les saisons et leurs produits, réaliser un plat et l'associer à un vin, en accord parfait avec les mets.

Pour ce premier rendez-vous de 2020 (ndlr : et le second de cette session 2019/20), le jury était notamment composé de Bruno Verjus, chef du restau-

rant 'La Table' à Paris, ancien critique gastronomique et étoilé Michelin, d'Emmanuelle Boidron, comédienne (fille de Roger Hanin dans la série télévisée 'Navarro'), de Stéphane Hénon (l'inspecteur Bauer, dans le feuilleton 'Plus belle la vie') et de Manuel Amoros ancien international de football.

C'est Amélie Nogier, chef du 'Lapin Blanc' (101, rue Bonneterie à Avignon) qui est arrivée en tête avec son entrée, un succulent duo de noix de Saint-Jacques, l'une grillée à la perfection avec une purée de carottes des sables à l'orange et

bouillon de thé fumé, l'autre, façon gravlax au citron de bergamote et pamplemousse blanc, kumquats confits, servi avec un 'Pacherenc du Vic Bilh' sec blanc du domaine Strateus des Pyrénées-Orientales. Elle a fait ses classes auprès des chefs vauclusiens Christian Etienne et Bruno d'Angélys et intégré la brigade d'Alain Ducasse à Monaco avant de poser ses valises à Avignon.

■ Une saison de haute volée

Derrière elle, l'Alsacien Stéphane Riss, issu notamment du Martinez à Cannes, pour son dessert : 'Varia-



tion autour du chocolat Kalingo' de la Maison Valrhôna (Tain-l'Hermitage) et d'ananas au gingembre et au citron vert en minestrone et sorbet avec biscuit streusel aux épices. Servi avec un 'Val de Dieu' 2013 de Châteauneuf-du-Pape, un rouge légèrement fumé avec une grande longueur en bouche. Il officie à 'La Table de Sorgues'. Enfin, troisième, un Marseillais du restaurant Sépia, sur le Vieux-Port, Paul Langlère pour une 'Caille en 2 façons, pomme de terre fumée et endives caramélisées aux coques', accompagnée

d'une AOC Gigondas du Domaine des Bosquets, Cuvée La Colline 2014. Un jeune chef prometteur qui a débuté chez Ducasse au Plaza Athénée et a continué à l'Intercontinental de Marseille, aux côtés de Lionel Lévy avant d'être consacré jeune talent par Gault & Millau en 2017 et de s'installer Rue Vauvenargues, au pied de la Bonne Mère. Des Rencontres gourmandes de Vaudieu d'un très haut niveau et qui augurent d'une saison 10 de haute volée.

Andrée Brunetti

Ça plane pour la famille Bréchet

Décidément, ça plane pour la famille Bréchet, propriétaire du Domaine Vaudieu à Châteauneuf-du-Pape depuis 1767. Déjà, en juin dernier, les frères Bréchet, Laurent et Julien, avaient eu l'heureuse surprise d'accueillir (en toute discrétion, services spéciaux obligent...) l'ex-première dame des Etats-Unis, Michelle Obama, encadrée par une escorte d'une demi-douzaine de limousines noires blindées, qui avait participé à une dégustation avant d'emporter une sélection des meilleures cuvées, direction Washington. Et cette année 2020 débute par une commande prestigieuse : 2 500 bouteilles de rouge Château Vaudieu 2016 qui seront servies à bord de la flotte de la compagnie aérienne Swissair aux passagers en 1<sup>re</sup> classe. « L'important, c'est la qualité de nos vins » commente modestement Laurent Bréchet.

LUNDI 2 MARS - AVIGNON

# LE DEBAT

SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET TERRITORIAUX D'AVIGNON  
AVEC LES ACTEURS LOCAUX D'AGROPARC

■ AVEC LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ OUVERT À TOUS - DE 19H À 21H  
SALLE POLYVALENTE DE MONTFAVET



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION AGROPARC  
ANIMÉ PAR L'ECHO DU MARDI



## Transport

## Des bus à haute fréquence pour le Gand Avignon

Il y a cinq bus à venir compléter la ligne de tramway de l'agglomération avignonnaise mise en service le 19 octobre dernier. Des bus à haute fréquence de 18 mètres de long pour 2,5 mètres de haut, baptisés 'Chron'hop', qui vont parcourir quotidiennement un réseau de 25 km répartis sur deux lignes principales : Hôpital - Le Pontet/Avignon (ligne C2) Nord et Agroparc - Saint-Lazare (ligne C3). « Voici l'acte II du grand projet de mobilité urbaine voulu par le Grand Avignon », a déclaré le président de l'agglomération Patrick Vacaris lors de la mise en service officielle, évoquant un chantier de 10 mois pour un projet à 18 M€ (dont 2 M€ d'aides de l'Etat et 714 300€ de la Région Sud).

« Nous avons investi dans cinq bus articulés hybrides pour un montant de 3,5 M€ » a précisé le président, remerciant par ailleurs commerçants et riverains pour leur patience durant les travaux, « des années compliquées mais qui donnent aujourd'hui à voir un résultat satisfaisant puisque

désormais le tiers de l'agglomération (Ndlr : 66 000 habitants) est desservi par une offre de transport globale et performante. Depuis sa mise en service, le tram est utilisé par 7 800 usagers au quotidien. »

#### Bientôt un parking-relais à Saint-Chamand

« Les bus Chron'hop disposent d'une capacité de 155 voyageurs dont 41 places assises. Ils sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et bénéficient d'une amplitude horaire identique au tramway (soit 12 minutes en journée, 20 minutes en soirée) », a pour sa part souligné Didier Depardieu le directeur d'Orizo (ex : TCRA), la filiale de Transdev qui exploite le réseau de transports en commun du Grand Avignon.

« C'est un vrai saut qualitatif avec une meilleure fiabilité et des services plus importants. » Particularité, les bus peuvent circuler en site propre à double sens sur 8,3 km - route de Marseille, avenue Pierre-Sémar, boulevard Limbert et route de Lyon - et chaque arrêt est désormais



identifié par un nouveau mobilier accompagné d'une nouvelle signalétique. « A présent nous allons entamer l'acte III, a annoncé Patrick Vacaris. Les travaux du parking-relais à Saint-Chamand

de 5 655 m<sup>2</sup> pour 365 places vont débuter en septembre prochain pour un montant de 5,6 M€. » Et d'annoncer dans la foulée la réalisation de deux autres parkings relais à Agroparc et aux Angles, « si les

collectivités arrivent à trouver un terrain d'entente. » L'inauguration de la deuxième ligne du tramway qui reliera sur 3,2 km l'île Piot à Saint-Lazare est, elle, toujours prévue à l'horizon 2023.

Cultive  
TA BOITE



DÉBAT  
EXCEPTIONNEL  
AVEC

Jean-Louis ETIENNE  
Médecin Explorateur

Cynthia FLEURY  
Philosophe et Psychanalyste

Jean MOREAU  
Président-Fondateur de PHENIX

Réseau  
Entreprendre  
RHÔNE-DURANCE

MARDI  
10 MARS

PALAIS DES PAPES

49€

THÈME : LE COURAGE

700 chefs d'entreprise attendus

JE M'INSCRIS ↓

[www.billetweb.fr/cultive-ta-boite](http://www.billetweb.fr/cultive-ta-boite)



## Fédé BTP 84

# Anticiper pour conserver la dynamique

La Fédération du bâtiment et des travaux publics 84 interpelle les maires et futurs candidats aux élections municipales en leur demandant de prendre position face à 20 propositions d'aménagement du territoire en Vaucluse. Objectif ? Éviter les temps de latence ou coups d'arrêt des mises en chantier, particulièrement des travaux publics, durant l'installation des nouvelles équipes municipales.

« Nous envoyons, actuellement, par voie postale et numérique, 20 propositions de la Fédération du bâtiment et des travaux publics du Vaucluse aux maires et candidats afin d'entendre leur voix et de connaître leur position déclare Christian Pons, président de l'interprofessionnelle. Nous les interrogeons, notamment, sur leurs projets structurants et en ferons le retour à nos adhérents avant le 1<sup>er</sup> tour des élections, car si nous sommes acteurs de l'économie et dans la promotion de nos métiers, ils sont ceux du développement de leurs villes et villages et nous les imaginons motivés à enrichir le débat de leurs propres visions et propositions. »

### ■ Quel enjeu pour les Travaux publics ?

« Nous sommes 128 entreprises et 2 600 collaborateurs de travaux publics à travailler sur le territoire et plus particulièrement sur les infrastructures, réseaux, ouvrages d'art communaux, intercommunaux et appartenant aux intercommunalités, souligne Daniel Léonard, président de la branche Travaux publics. Nous en possédons une connaissance fine parce que nous les entretenons, pour parties, depuis des décennies. Les



communes sont responsables de leurs ouvrages d'art ; ainsi, les plus importantes les surveillent parce qu'elles ont connaissance de leur état grâce à des relevés d'ingénierie réguliers mais ça n'est pas le cas des communes les plus modestes qui ne disposent pas des mêmes moyens. Nous mettons également l'accent sur les mobilités comme, par exemple, les 186 points de recharge électrique qui ponctuent les 245 km de pistes cyclables que possède le Vaucluse. Les réseaux d'eau ont également besoin d'être revus car nous enregistrons plus de 27% de perte d'eau potable causés par des fuites dues à l'absence de renouvellement de ceux-ci dont le rythme de remplacement est de 160 ans ! Au chapitre du réseau d'assainissement plus de 17% des stations d'épuration ont plus de 30 ans et nécessitent des travaux pour répondre aux normes et à l'accroissement de la population. C'est aussi vrai avec l'éclairage public qui compte, lui aussi, plus de 30 années d'ancienneté alors qu'il serait temps de passer aux leds avec détecteurs (hommes et véhicules) plus économes et écologiques. Les travaux pour le raccordement au

haut débit sont eux aussi un enjeu majeur puisque nous sommes à 34% de logements et locaux professionnels raccordés à la fibre optique contre 42% en France sachant que toute la France devra être raccordée en 2025. »

### ■ Pourtant

« En 2008, 116M€ (215€/hab) étaient consacrés, en Vaucluse, aux travaux publics, aujourd'hui ce sont 102M€ (182€/hab) par habitant. Les dépenses des communes et EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) ont, au chapitre des travaux publics, reculé de 12% entre 2008 et 2018 alors que 53% de ceux-ci sont financés par le bloc communal (EPCI, communes et syndicats) ce qui induit un désengagement de l'entretien des infrastructures alors que, dans un même temps, le taux d'épargne brut du bloc communal est de 17% et possède une capacité de désendettement à un peu plus de 5 ans », s'étonne Daniel Léonard. A quoi doit-on cette baisse d'investissement ? « Dans un 1<sup>er</sup> temps à la baisse des dotations de l'État, explique Michel Garcia secrétaire-général de la Fédération régionale des Travaux publics. Les communes ont mis du temps à comprendre que ces dotations étaient accessibles par d'autres appellations : 'les dotations vertueuses' (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, Dotation d'équipement des territoires ruraux...) qu'il fallait aller chercher à la condition de se montrer vertueux en abaissant, par exemple, les dépenses de fonctionnement. Les communes l'ont compris et vont, dorénavant, les solliciter. Également, avant, on parlait de communes et d'intercos en déficit, maintenant leurs finances sont saines et leur taux d'endettement a baissé. En Vaucluse leur taux d'épargne brut est de 17%. Maintenant entamer les travaux ou ne rien

faire reste de l'ordre du choix politique. » « Entretien des infrastructures c'est aussi faire des économies, relève Christian Pons, ça permet de ne pas se laisser surprendre par d'importantes et imprévues réparations qui plombent un budget non anticipé. »

### ■ Etat des infrastructures

« A la question est-ce que la France est bien équipée ?, je réponds oui elle l'est, affirme Daniel Léonard. Si, maintenant, on me pose la question de savoir si les infrastructures françaises sont en bon état, je réponds non. Je préciserai même que nous constatons une dégradation sensible depuis 10 ans. C'est particulièrement vrai pour les infrastructures routières, notamment en raison de la baisse des investissements et des dépenses d'entretien. C'est aussi le cas pour les ouvrages d'art où entre 30 et 47% des ponts ne sont pas dans un état satisfaisant. Près de 22% des infrastructures ferroviaires ont même dépassé leur durée de vie maximale ! »

### ■ Le bâtiment

« Christian Pons, le président de la Fédé BTP 84 et ses vice-présidents Daniel Léonard, président de la branche Travaux publics, Emilie Ferral, présidente de la branche Gros œuvre, Diégo Boluda, président de la branche second œuvre, et Rémi Fernandez, trésorier sont, chacun, intervenus sur leur domaine de compétence au fil des 20 propositions – affichées sur le site internet de la fédération – faites aux maires et candidats qui se présentent aux prochaines élections municipales affichées. Quatre thématiques sont évoquées : l'aménagement du territoire, des parcs de logement et des bâtiments moins énergivores, le recyclage optimisé des chantiers et un environnement propice au développement économique.

Mireille Hurlin

### Vaison-la-Romaine

#### ■ Accès aux réserves foncières du Brusquet

La commune de Vaison-la-Romaine vient de se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie de 1 754 m<sup>2</sup> dans le secteur du chemin du Brusquet. L'opération, menée pour l'euro symbolique, doit permettre de réaliser les accès aux réserves foncières de la Ville dans cette zone où la municipalité envisage la réalisation d'un parking, d'équipements publics ainsi qu'un projet d'éco-quartier de 30 logements.

### Villeneuve-lès-Avignon

#### ■ Elargissement de l'impasse des Ifs

Les copropriétaires de la résidence du 'Domaine des oliviers' viennent de céder pour l'euro symbolique des parcelles à la commune de Villeneuve-lès-Avignon. Ces terrains, d'une superficie totale de 371 m<sup>2</sup>, vont permettre l'élargissement des voiries de l'impasse des Ifs. Un passage qui sera également rénové à cette occasion.

### Îlot Saint-Jean

#### ■ Le CCAS s'agrandit

La Mairie d'Avignon vient d'acquérir le bâtiment B de la résidence 'Îlot Saint-Jean' disposant de 834 m<sup>2</sup>, situé à l'angle du 2-4, avenue Saint-Jean, du boulevard Limbert et jouxtant le Chemin des canaux. L'achat de l'ancien bâtiment des Finances publiques 'impôts des particuliers' (désormais situées à Agroparc) se monte à 2 538 000€. Il accueillera le pôle Inclusion sociale (RSA et domiciliation). Le bâtiment A, en retrait de celui qui vient d'être acquis, abrite depuis 2010, le pôle administratif ainsi que les services Seniors et petite enfance.

### Cove

#### ■ Un budget de fonctionnement 2020 en hausse

La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) va disposer d'un budget 2020 prévoyant des dépenses réelles courantes de fonctionnement d'un montant de 47M€, en hausse de 1,8% par rapport au budget primitif 2019. Dans le même temps, les recettes réelles courantes de fonctionnement s'élèvent à 49,3 millions d'euros soit une hausse de 2,4%. Dans ce cadre, le programme d'investissement total (y compris restes à réaliser et réinscriptions) s'élève à 16,7M€, dont 12,4M€ pour les seuls crédits nouveaux. Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 7,3M€, dont 3,9M€. Par ailleurs, l'épargne brute dégagée sur l'exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels), atteint la somme de 2M€.

## Les chiffres

Le Vaucluse s'étend sur 3 567 km<sup>2</sup> et abrite 563 751 habitants en 2019. Il accueille 5 990 km de voiries communales et intercommunales dont 71% du réseau est géré par les communes ou leurs groupements. Le réseau d'eau potable s'inscrit, lui, sur 4 627 km avec un taux de renouvellement de 0,4% alors que l'objectif est placé à 1,25% et que l'on estime à 27% la perte d'eau potable. Au chapitre de l'assainissement, le département compte 181 stations d'épuration dont 17% ont plus de 30 ans. Le Vaucluse abrite 151 communes, 10 communautés de communes représentant 47% de la population départementale et 3 communautés d'agglomération comprenant 49% de la population départementale. Près de 158 habitants/km<sup>2</sup> y résident alors que la moyenne en France est de 104,9 hab./km<sup>2</sup> et près de 4% de la population vauclusienne fait partie de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Sources : Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

**l'écho du mardi**  
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

## On parle éco !

Écoutez  
notre carte blanche  
sur france bleu Vaucluse  
tous les mardis  
à 8h25

**LAURENT GARCIA,**  
rédacteur en chef  
de l'Echo du mardi

100.4 FM

france  
bleu  
vaucluse

## Commerce

# La CCI dresse le bilan des soldes d'hiver 2020

La CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse vient de réaliser un focus sur les soldes d'hiver qui, pour la première fois, ont duré 4 semaines au lieu de 6. Pour cela, la Chambre a interrogé les professionnels du département afin de dresser un bilan de cette période constituant un moment fort de la consommation. A cette occasion, les commerçants essaient d'écouler rapidement leurs stocks et les consommateurs espèrent bénéficier de réductions de prix souvent intéressantes puisque la revente à perte est autorisée pendant ces opérations commerciales. De prime abord, comme à l'échelle nationale, la morosité semble de mise.

Globalement, les commerçants jugent de manière décevante la fréquentation pendant la période des soldes d'hiver 2020 qui se sont déroulés du 8 janvier au 4 février dernier. La CCI de Vaucluse explique que « 76% des professionnels enregistrent une baisse de fréquentation (21% une stabilité et 3% une hausse). Parmi les raisons évoquées, la conjoncture est la principale incriminée (63%). En effet, après les impacts liés au mouvement des gilets jaunes lors de l'hiver 2018/2019, cette saison a été marquée par les mouvements sociaux et manifestations liés à la réforme des retraites. Les raisons tendanciennes dues notamment à la multiplication des périodes de rabais sont la seconde explication évoquée (19%). Viennent ensuite des motifs tels que les travaux de voirie, les difficultés d'accès, la perte d'attractivité des centres-villes ou le raccourcissement de la période des soldes. »

### Perception mitigée du raccourcissement de la période des soldes

« La loi Pacte a entériné en 2019 une diminution de 6 à 4 semaines de la durée des soldes, rappelle le focus de la CCI 84. Les perceptions des commerçants sur ce raccourcissement sont mitigées. 57% sont satisfaits car cela leur permet de laisser plus vite place à la nouvelle collection d'autant que des promotions sont effectuées toute l'année. 43% sont insatisfaits car février est un mois creux et parce que la concentration des soldes sur le mois de janvier ne laisse pas suffisamment de temps au consommateur pour échelonner ses dépenses. Concernant la période des soldes, les 2/3 des commerçants en sont insatisfaits. Un décalage visant à intégrer le mois de février est plébiscité. Cela permettrait aux commerçants de profiter davantage de la pleine saison pour écouler leurs produits à des tarifs 'normaux'. »



### En chiffres

**81%** de commerçants insatisfaits des soldes

**76%** des professionnels jugent la fréquentation inférieure à celle des soldes d'hiver 2019

**57%** des professionnels sont satisfaits du raccourcissement de la durée des soldes

**39%** des professionnels réalisent des ventes privées

### ■ Rabais et stock au démarrage

« Dès le démarrage des soldes, les rabais consentis par les commerçants ont été importants, poursuit le bilan consulaire. Pour plus de 60% des commerçants, les rabais ont démarré à minimum -40%. Le rabais a même été de -50% dès le démarrage pour 32% des professionnels. Ces niveaux de remise sont pour la plupart des commerçants égaux à ceux pratiqués un an auparavant (75%). Seuls 20% des professionnels déclarent avoir pratiqué des taux de rabais supérieurs à ceux consentis précédemment. Par ailleurs, les 2/3 des professionnels sollicités dans le cadre cette enquête réalisent des ventes privées. Les rabais proposés à ces occasions sont, pour 85%, analogues à ceux pratiqués au démarrage des soldes. »

Les stocks, en revanche, étaient inférieurs à ceux de l'année passée pour 40% des commerçants. Pour 27% ils étaient supérieurs et pour 33% égaux. »

### ■ Un panier moyen de 59€

« Pour 82% des professionnels interrogés, le chiffre d'affaires réalisé pendant les soldes d'hiver 2020 est inférieur à celui effectué l'année précédente. Pour 14% il est égal et pour 4% il est supérieur. Aucun déterminisme de lieu ou de statut ne semble influencer sur les réponses. Les commerçants se déclarent à 81% insatisfaits de cette période de soldes. Pour 61% d'entre eux, les soldes d'hiver génèrent un surplus de chiffre d'affaires par rapport à un mois normal. Ce surplus est principalement de l'ordre de 10 à 20%. Toutefois, pour 39% des professionnels, la période des soldes n'est à l'origine d'aucun surplus. Les estimations peu optimistes du chiffre d'affaires peuvent contribuer à expliquer cette réalité. Au regard des réponses apportées, le panier moyen de cette période de soldes, c'est-à-dire la dépense moyenne effectuée par un consommateur lors de sa visite dans un commerce, est de 59€. Le montant de ce panier moyen varie de 10 à plus de 200€ selon la nature et la gamme d'offre proposée. »

Détails des chiffres et analyses sur <http://www.vaucluse.cci.fr>

Apt

## Delta plus, ça me botte

Le groupe aptésien Delta plus vient de se renforcer sur le segment des bottes de travail grâce à deux acquisitions en Italie et en France. L'entreprise vaclusienne spécialisée dans les équipements de protection individuelle (EPI) a ainsi pris le contrôle du transalpin 'Boots company' et des activités de 'Netco safety' en France. Créée il y a plus de 20 ans, Boots Company est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de bottes de travail en PVC. Disposant de trois sites de production à Vicenza et en Sardaigne, la société italienne emploie une cinquantaine de personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 11 M€ en 2018. Pour sa part, Netco safety, qui dispose de son propre outil de production à proximité de Clermont-Ferrand, est spécialiste dans la fabrication de bottes de travail en PVC à destination d'une clientèle composée principalement de professionnels de l'industrie, du BTP et de l'agro-alimentaire. Distributeur exclusif en France depuis 2018 des bottes en polyuréthane du fabricant belge 'Bekina boots' la société compte une trentaine de salariés pour un chiffre d'affaires 2018 de 6 M€, en croissance annuelle de plus de 15% sur les trois dernières années.



### ■ Visées sur le marché des bottes de travail

Ces deux acquisitions permettent à Delta plus Group de renforcer significativement sa position sur le segment des bottes de travail en Europe par le biais de la société 'Delta plus boots', nouvellement créée à l'occasion de ces deux opérations de croissance externe.

« L'ambition de Delta plus est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de Boots company et de Netco safety afin de confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés et accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de Delta plus Group dans de nombreux pays », explique le groupe vaclusien qui a confié la direction de la nouvelle

entité à Jacko Vrolijk qui a effectué une grande partie de sa carrière sur ce segment de produits en tant que dirigeant d'acteurs majeurs de ce secteur.

### ■ 263,3 M€ de CA en 2019

Delta plus, qui a notamment multiplié les acquisitions dernièrement (ndlr : comme l'américain spécialiste de la protection de la tête Elvex début 2019 et la société de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur iséroise Odco en octobre dernier), a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 263,3 M€ en 2019, contre 240,5 M€ en 2018. Un résultat en hausse de +9,5% par rapport à l'année précédente.

Le Groupe confirme la dynamique de son modèle en affichant une dixième année consécutive de croissance. L'année 2019 aura été notamment marquée pour Delta plus par une croissance solide sur la plupart des marchés européens (+8% et +2,7% à périmètre et taux de change constants), par un dynamisme soutenu de son activité hors Europe (+10,9% et +6,7% à périmètre et taux de change constants), ainsi que par les acquisitions réalisées à l'étranger en fin d'année 2018 au Canada et aux Pays-Bas qui ont impacté le chiffre d'affaires sur une année complète en 2019, et par l'acquisition d'Odco.

L.G.



### Nouvelle gamme de gants anti-coupures

Delta plus vient de lancer son nouveau gant anti-coupures associant la jauge la plus fine du marché et le niveau le plus élevé à la coupure. Cette association a pu être réalisée grâce au développement de notre nouvelle fibre pensée pour les travaux intenses avec charges lourdes. Elle est issue d'un procédé d'entrelacement de fils autour d'un type de fibre spécifique déposé. Ce tricotage spécial apporte une résistance maximale tant au niveau de la coupure qu'à l'abrasion sans concession sur la souplesse et la dextérité pour les travaux de précision. Sa très grande finesse permet notamment un usage des écrans tactiles tout en restant protégé. « Ce gant est idéal pour les travaux de finition sur pièces extrêmement tranchantes, les travaux intensifs, l'assemblage lourd, le formage à la presse à métaux, l'estampillage, l'emboutissage », explique le groupe aptésien basé dans la zone d'activités de la Peyrolière.

Avignon

## 99<sup>e</sup> édition du congrès des marchés de France

La Fédération nationale des marchés de France (FNSCMF) va tenir son 99<sup>e</sup> congrès à l'Hôtel de ville d'Avignon. Après 1956, 1978 et 1997 ce sera la 4<sup>e</sup> fois que la cité des papes accueillera cette fédération présidée par Monique Rubin et regroupant 150 syndicats et organisations professionnelles. Forte de 20 000 adhérents, la FNSCMF

constitue la principale organisation de défense professionnelle du commerce ambulancier.

La première journée de cet événement sera consacrée à l'assemblée générale annuelle (rapport moral, rapport d'activités et rapport financier) ainsi qu'à la présentation des candidatures. Plusieurs interventions compléteront ensuite la jour-

née : Macif, Sécurité sociale des indépendants, retraite complémentaire... Le mardi aura pour thème 'Les enjeux pour les marchés de demain' et le mercredi sera consacré au vote et dépouillement.

Du lundi 2 au mercredi 4 mars. Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Place de l'Horloge. Avignon. [www.marchesdefrance.fr](http://www.marchesdefrance.fr)

Sorgues

### ■ Assemblée générale de la CPME

La CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse tient son assemblée générale annuelle au Novotel de Sorgues. A cette occasion, Bernard Vergier, président de l'organisme patronal, ainsi que les membres du bureau et du conseil d'administration de la structure vaclusienne en profiteront pour évoquer l'actualité et les perspectives de la Confédération. Le sujet des prochaines élections consulaires de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse devrait également être abordé. La réunion devrait notamment se tenir en présence de François Asselin, président de la CPME nationale, et d'Alain Gargani, président de la CPME Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mercredi 4 mars. 18h. Novotel Avignon-Nord. 135, avenue Louis-Pasteur. Sorgues. 04 90 14 90 90. [contact@cpme84.org](mailto:contact@cpme84.org)

Conférence

### ■ L'intelligence artificielle pour les PME-TPE

L'association French Tech Grande Provence et la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse organisent une conférence sur les principaux enjeux du développement de l'intelligence artificielle (IA) au sein des PME et TPE. Après une présentation des résultats de l'étude sur l'impact de l'IA dans le département par la CCI de Vaucluse, Arthur Veisseire, Lead Data-Scientist du Centre d'Excellence Intelligence Artificielle de Capgemini, reviendra en détail sur les enjeux et les opportunités de l'IA pour les entreprises (performance, gains de productivité...), le tout agrémenté de témoignages concrets d'entreprises et du Laboratoire Informatique d'Avignon.

Jeudi 5 mars. 18h à 21h. Aéroport Avignon Provence. 335, rue Clément-Ader. Avignon. Entrée libre sur inscription au 04 90 14 87 13. [industrie-services@vaucluse.cci.fr](mailto:industrie-services@vaucluse.cci.fr)

Apec 84

### ■ L'emploi Cadres en 2020

L'Association pour l'emploi des cadres dans le Vaucluse (Apec 84) organise une matinale autour du thème : 'L'emploi cadre en 2020 : prévisions et enjeux pour les recrutements'. Quels seront les métiers les plus demandés, les secteurs les plus porteurs et sur quels territoires, sont quelques-unes des problématiques qui seront abordées dans le panorama détaillé des perspectives d'embauche pour 2020. Des perspectives à la hausse pour la 7<sup>e</sup> année consécutive et qui devraient atteindre des niveaux de recrutement records en 2020. En effet, la barre des 300 000 recrutements devrait être franchie.

Jeudi 5 mars. 9h30 à 11h30. Centre Apec d'Avignon. 60, chemin de Fontanille. Agroparc. Montfavet. Gratuit. 08 09 36 12 12.

Afep

### ■ Zéro pointé pour les entreprises vaclusiennes et gardoises

La sélection des entreprises françaises retenues pour participer à la 3<sup>e</sup> édition de l'opération 'Le Top : le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance' vient de tomber. Parmi les 400 patrons de PME et ETI (Entreprise de taille intermédiaire) retenus pour s'entretenir en tête-à-tête avec quelques-uns des 40 patrons de grands groupes français lors de cet événement organisé le samedi 7 mars prochain à Paris par l'Afep (Association française des entreprises privées) ne figure aucune entreprise vaclusienne pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Même constat de l'autre côté du Rhône où pas une entreprise gardoise n'apparaît dans la sélection des 39 sociétés sélectionnées pour représenter la région Occitanie.

Avignon

### ■ WeFix s'installe

WeFix, spécialiste de la réparation de smartphones, s'installe à Avignon, au sein du magasin Fnac avec deux techniciens vendeurs. Sa proposition ? Dépanner en moins de 20 minutes smartphones, tablettes, smartwatches de 19 marques dont Apple, Samsung, Huawei... et 231 modèles. L'espace propose également des smartphones reconditionnés directement par WeFix et garantis 6 mois ainsi que des accessoires. WeFix a été créée en 2012 pour lutter contre l'obsolescence programmée des smartphones et tablettes en proposant des services de réparation et de reconditionnement. L'entreprise vise la rapidité et la qualité d'exécution des réparations en formant ses techniciens via un contrat 'Vision pro' de 6 mois sur ses 100 points de vente. Ces points de vente exécutent 20 000 réparations par mois avec plus de 300 collaborateurs. Wefix est une entreprise 100% française, filiale et marque du groupe Fnac Darty depuis octobre 2018. Présent dans treize pays, Fnac Darty distribue des biens culturels, de loisirs, des produits techniques et de l'électroménager. Le groupe compte 25 000 collaborateurs et un réseau multi-format de 780 magasins, dont 562 en France. Il s'inscrit comme le 2<sup>e</sup> acteur e-commerce en termes d'audience en France avec près de 20 millions de visiteurs uniques cumulés par mois sur ses deux sites marchands : [fnac.com](http://fnac.com) et [darty.com](http://darty.com).

WeFix. Magasin Fnac. Du lundi au samedi de 9h à 20h. Centre commercial Le Pontet Avignon-Nord.

## Entretien

## Le Châteauneuf-du-Pape nouveau

**A l'issue de son 1<sup>er</sup> mandat, Claude Avril, maire de Châteauneuf-du-Pape, dresse le bilan de l'action municipale de son équipe. Parti de loin, il a fallu d'abord redresser les finances de la commune, régler plusieurs dossiers épineux comme celui de la brigade de gendarmerie et celui de la traversée du village par une multitude de camions, avant de procéder aux investissements que la nouvelle majorité avait souhaités. Le tout dans une période sévère de baisse des dotations de l'Etat et dans le cadre d'une réglementation de plus en plus immobilisante.**

C'était le serpent de mer de la commune : 'la déviation de Châteauneuf-du-Pape'. Aujourd'hui, pour ceux qui ont un peu de mémoire, c'est presque le symbole de la mandature actuelle. Ce projet de 16M€ prévoyait un tronçon de 2,8 kilomètres, ponctué par 2 ronds-points et 5 intersections, devant permettre de désengorger le cœur du village du trafic routier mais surtout de la noria de camions, dont beaucoup de carriers, qui empruntent les rues trop étroites de la cité de villégiature des papes d'Avignon. Soutenu par l'équipe municipale précédente, le tracé était pourtant très contesté. Il faisait notamment disparaître 7 ha, touchant une trentaine d'exploitations, de la plus vieille AOC (Appellation d'origine contrôlée) de France créée en 1923. De quoi susciter au mitan des années 2000, un avis défavorable du ministre de l'Agriculture

malgré une déclaration d'utilité publique par le préfet de Vaucluse d'alors. Dans le même temps, la saisine du Tribunal administratif de Nîmes par les vignerons concernés ainsi que par le Syndicat intercommunal de défense de l'appellation a ensuite débouché sur l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet. Puis, en 2010, la confirmation de cette décision par la Cour administrative d'appel de Marseille a définitivement eu raison de ce dossier. Au grand soulagement d'ailleurs du Conseil départemental de Vaucluse tout heureux de voir enterré ce dossier finalement jugé officiellement « trop onéreux » par le président de l'époque.

#### ■ Presque trop facile ?

Mars 2014, la liste de Claude Avril est élue au 1<sup>er</sup> tour avec 64,19% des suffrages exprimés. A peine un an plus tard, quelques panneaux

de signalisation et un arrêté pris en conseil municipal mettent un terme, à moindre frais, au passage quotidien de centaines de camions dans le village ainsi qu'à près de 20 ans de palabres. Presque trop facile ?

« Cela n'a pas été si simple, tempère le maire. Il a fallu passer en commission préfectorale puis prendre ensuite un arrêté conjoint avec le Département. Et même si plus de 90% des camions ne venaient pas de Châteauneuf-du-Pape, tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'accord des villes d'Orange et de Sorgues qui ont su nous entendre. Aujourd'hui, c'est une véritable satisfaction car il ne reste plus que le trafic de desserte et nous avons surtout fait diminuer de moitié le taux de pollution. »

#### ■ Très chère gendarmerie

L'autre grand chantier auquel s'est attelé en début de mandat cet avocat docteur en droit public et droit constitutionnel et ses colistiers a été de renégocier les conditions d'accueil de la brigade de gendarmerie hébergée dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif suite à son transfert depuis Courthézon en 2011. Une situation épinglée par la Chambre régionale des comptes qui, dans son rapport dévoilé en 2015 sur la gestion de la commune, avait mis en avant le poids financier sur la section de fonctionnement de la réalisation de cette gendarmerie. Qualifiant cette opération « d'onéreuse », la Chambre a constaté que la commune avait alors choisi « d'assumer seule le financement du projet sans en avoir préalablement mesuré la soutenabilité financière. »

Surtout, toujours selon le montage juridique constaté par la Chambre régionale, des clauses « irrégulières » faisaient peser sur la commune, pourtant locataire, les obligations d'un propriétaire. « L'opération ne présente finalement aucun avantage par rapport à un montage classique d'investissement réalisé par la commune. » In fine, pour un investissement d'un montant estimé à 3,72M€, la Ville aurait dû rembourser à terme 8,45M€ en 2039 à la banque partenaire de l'opération, dont 4,76M€ d'intérêts



et 3,69M€ de capital. « Nous avons mis bon ordre à cette situation, explique Claude Avril. Même si les faits étaient prescrits, le rapport de la Chambre régionale des comptes nous a grandement permis d'être en position de renégocier ces taux usuriers. Aujourd'hui, un nouvel emprunt nous permet de moins payer que les charges et les loyers que nous avions auparavant. »

Cet emprunt se monte désormais à 200 000€ par an, avec une annuité fixe, contre un loyer de 250 000€ au préalable qui serait passé à 350 000€, voire bondir encore davantage en cas de départ de la brigade. De quoi réaliser un gain d'au moins 2,7M€ sur 30 ans pour la commune.

#### ■ Assainissement des finances

En parallèle, la nouvelle équipe municipale s'est fixée pour objectif d'assainir les finances de la commune. Le tout en pleine période de baisse des dotations de l'Etat. « Il y a 5 ans nous recevions plus de 228 000€ par an, aujourd'hui nous n'avons plus rien, insiste l'élue castelpapal. Dans un premier temps, cela a diminué de moitié pour atteindre

zéro depuis 2018. L'Etat justifie ce chiffre parce que nous disposons de bases fiscales importantes. Il nous a alors fallu compenser les baisses de dotation tout en faisant un maximum d'économies. On a réalisé plus de 13% de baisse des dépenses publiques de fonctionnement en 5 ans. Le tout sans faire de nouvel emprunt, sauf celui de la gendarmerie, afin d'assainir nos comptes sans avoir recours à une hausse de la fiscalité locale. Le problème, c'est qu'avant notre arrivée il y avait 26 emprunts dans la commune, plus ceux de la CCPRO (Communauté de communes du pays réuni d'Orange). Aujourd'hui, il en reste une vingtaine mais auparavant ces emprunts, contractés au rythme de tous les 2 ans, servaient davantage à financer de la trésorerie de fonctionnement. Tout cela est fini maintenant, nous avons mis un terme à cette manière de faire en réduisant substantiellement les dépenses et tous les investissements que nous réalisons sont financés par ce que nous dégageons grâce à nos économies de fonctionnement. Les attributions de compensation de la CCPRO, nous

Claude Avril, maire de Châteauneuf-du-Pape.



« On nous explique à l'avance ce qu'on ne peut pas faire... »

# au est arrivé !



ont aussi beaucoup aidés, elles ont quasi doublé avec 445 000€ contre environ 250 000€.

#### ■ Recréer des lieux de vie

Malgré le manque de moyens en début de mandat, ce juriste inscrit au barreau d'Avignon intervenant dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et des litiges avec l'administration dépendant de la compétence du tribunal administratif, affiche ses ambitions de bâtisseur. « Au niveau des équipe-

ments et des lieux on avait 40 ans de retard. Il y a eu plein de belles choses qui ont été réalisées auparavant mais on peut dire que l'on s'est endormi sur nos lauriers à partir des années 1980. Alors dans un premier temps l'urgence a été de décongestionner le centre-ville afin que les gens arrêtent de 'bouffer' du pot d'échappement. Ce que nous avons ensuite voulu faire a été de recréer des lieux de vie où les gens se sentent bien et puissent se rassembler. C'est ce que nous avons fait avec la réhabilita-

tion de l'ilot Establet et le réaménagement de la place Jean-Moulin. Maintenant Châteauneuf-du-Pape, ce sont 2 lieux de vie, avec la place de la fontaine déjà existante et la nouvelle place qui nous permet de disposer de 700 m<sup>2</sup> d'espace public supplémentaires au centre d'un nouveau pôle d'attraction accueillant de nouveaux commerces. »

#### ■ La matière et l'esprit

« En cas de réélection, notre objectif est de continuer la transforma-

tion du village pour que les gens se sentent bien, qu'ils aient envie de rester, de passer du temps, insiste le premier magistrat de cette commune dénombrant 2 200 habitants et 38 agents municipaux. Notre ambition est de faire de Châteauneuf-du-Pape une ville à la hauteur de la renommée de son appellation, de créer un mariage entre la matière et l'esprit en faisant de Châteauneuf un village des sens associant le goût, l'odorat, les jus nécessaires, les paysages... Un endroit où il fait bon vivre, manger et boire. »

Pour animer ce village où l'on consomme un vin d'exception, la municipalité a notamment fait le choix de la culture. Depuis 2015, elle accueille le festival 'Off' d'Avignon avec 'Chato'Off les murs'. L'opération de délocalisation, une première pour le Off, est un véritable succès puisque 200 compagnies sont désormais candidates pour figurer parmi les 5 spectacles retenus pour se produire à Châteauneuf. La nouvelle municipalité a aussi lancé en 2018 les nocturnes littéraires. Des animations qui viennent compléter celles déjà existantes autour de la gastronomie et du vin comme la fête de la véraison, la Saint-Marc, le salon des vins du printemps de Châteauneuf-du-Pape...

« Il y a eu aussi la Maison Lançon, la maison de la culture, du livre et du tourisme, poursuit celui qui est aussi

#### 50% de pollution en moins



Depuis la mise en place de l'arrêté d'interdiction de passage des camions dans le village en juillet 2015, Airpaca, association de surveillance de la qualité de l'air, agréée par le ministère de l'Environnement, a constaté une baisse de 45% du taux de dioxyde d'azote lié à la pollution automobile. Seul désormais est autorisé le trafic de desserte nécessaire cependant à la logistique des nombreuses caves et domaines de la commune.

Vaucluse d'ici 2022 et qui permettra de cibler plus particulièrement les cyclotouristes.

#### ■ L'intérêt de nouveaux investisseurs

« Il faut que nous continuions à accueillir le monde entier à Châteauneuf et notamment beaucoup d'Américains qui viennent pour cet art de vivre. Notre rôle, c'est donc de créer les conditions propices à ce qu'ils se promènent dans le village pour découvrir sa qualité de vie, sa restauration et ses événements culturels. Nous voyons d'ailleurs qu'il y a des investisseurs nouveaux

*« Faire de Châteauneuf-du-Pape une ville à la hauteur de la renommée de son appellation. »*

le président de l'office du tourisme intercommunal de la CCPRO. Grâce à 250 000€ d'investissement nous avons enfin créé un lieu digne de ce nom avec bibliothèque, espace de projection, cave, lieu d'exposition... Le tout accessible aux personnes à mobilité réduite. » Bien évidemment, Châteauneuf entend aussi capitaliser sur sa richesse patrimoniale avec son château, son cœur de village mais aussi sur son passé antique (voir encadré 'Arausio' : un désastre militaire pour Rome) ou bien encore la tour de l'Hers située à proximité de la halte fluviale ainsi que la véloroute de la Via Rhôna en cours d'achèvement dans le

dans le village, confirmant ainsi son attractivité, qui permettent d'attirer de la clientèle dans les commerces et les restaurants. »

#### ■ Les projets à venir

Malgré la difficulté à se constituer des réserves de foncier en raison du prix de la vigne, la commune entend toutefois poursuivre ses projets. « Il y a encore beaucoup à faire en termes d'embellissement du village », continue ce maire qui a souhaité garder la compétence urbanisme pour rester maître de l'attribution des permis de construire sur le territoire de sa commune. La rénovation de la salle des fêtes

### Arausio : un désastre militaire pour Rome

En l'an 105 avant Jésus-Christ, le 6 octobre se déroula la bataille d'Arausio entre Orange et Châteauneuf-du-Pape. Il s'agit de l'un des plus grands désastres militaires de l'Empire romain. En raison de la mésentente des généraux des deux armées romaines dirigées par le consul Mallius Maximus et le proconsul Servilius Caepio, une coalition de 200 000 barbares regroupant des Cimbres, des Teutons et des Tigurins anéantit plus de 80 000 légionnaires. Aujourd'hui, le massif du Lampourdier, où se situaient les deux camps militaires antiques, fait l'objet de fouilles où l'on découvre ossements et charniers entre Rhône et colline. « Nous avons l'une des plus grandes batailles de l'Empire romain, sa plus grande défaite, constate Claude Avril. C'est incroyable que cela ne soit pas plus mis en avant. Il faut absolument que nous valorisions ce site en travaillant, pourquoi pas, sur une historiographie de la bataille afin de la faire revivre. Et ce, d'autant plus que nous avons du foncier dans ce secteur. Cela nous permettrait également de rattacher Châteauneuf à l'époque romaine alors que l'on a toujours été associé à la période médiévale en faisant remonter notre naissance au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle. »



constitue l'une des priorités dans l'avenir. L'équipement construit en 1978 accueille de nombreux événements dans un cadre qui commence à dater un peu. Ce coup de jeune à déjà commencé aux abords du site avec la création d'un parking, en contrebas de la salle, à la place de l'ancienne piscine. Il faudra cependant prévoir des travaux plus importants pour sa réhabilitation dans les années à venir.

Par ailleurs, la municipalité souhaite aménager un parking de 100 à 200 places près des arènes afin de désengorger le haut du village. Les arènes qui d'ailleurs ont fait l'objet d'un important nettoyage (voir encadré) et dont la commune envisage la transformation en théâtre de verdure. Au Nord de la commune, la SCV (Société des carrières vauclusiennes) devrait arrêter son activité en 2024. « Il faut déjà réfléchir à ce que nous pourrions faire de cette carrière de 25 ha. Des activités saisonnières et de loisirs ou bien des concerts car on peut faire du bruit puisqu'il n'y a personne. » L'autre dossier majeur d'un éventuel second mandat c'est l'avenir du château. Après avoir réalisé la mise en conformité de l'accessibilité du Cellier Pontifical la Ville souhaite désormais pouvoir travailler sur une valorisation du site classé Monuments historiques depuis 1892.

Pour cela, une étude historique a été réalisée par la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) en partenariat avec le laboratoire de recherche d'histoire de l'université d'Avignon. « Il faudrait que l'on puisse enfin avancer sur ce dossier », peste le maire face à la lenteur des prises de décisions. Une jungle administrative et un amoncellement de 'paperasse' qui n'est pas sans conséquence sur la motivation de l'élu.

Entre les obstacles pour mener à bien sa tâche et le redressement de la capacité financière de la commune lui permettant d'envisager un second mandat avec davantage de moyens, Claude Avril a déjà annoncé qu'en cas de réélection cela serait son dernier mandat. « Il y a la volonté de passer à autre chose mais

c'est surtout le fruit d'une certaine lassitude face aux contraintes administratives. »

#### ■ Ne pas devenir un agent d'ambiance

« Nous n'avons plus la liberté d'agir, il n'y a plus que des servitudes administratives, regrette-t-il. Et quand elles ne sont pas dans l'action et dans les textes, elles sont dans l'esprit où on nous explique à l'avance ce qu'on ne peut pas faire... Tout est muselé, tout est paralysé... Parfois, on a envie d'envoyer tout valdinguer en leur disant qu'il n'y a plus qu'à nommer des agents de l'Etat à la place des maires car notre rôle se résume parfois à celui d'agent d'ambiance. Mais dans ce cas-là, à eux de tout assumer : les responsabilités et les pouvoirs car on ne peut pas enlever les pouvoirs d'attribution des maires en leur laissant uniquement les responsabilités. Les ABF (Architectes des bâtiments de France), c'est aussi l'une des autres raisons pour lesquelles on a parfois envie de jeter l'éponge. Il n'y a plus de marge de manœuvre. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais qu'on nous foute la paix en nous laissant un minimum de liberté pour imaginer notre village. Quand je pense que l'ABF doit donner son accord sur les essences de fleurs que l'on plante sur notre parking ! »

Ce qui l'incite cependant à continuer, ce sont les perspectives de nouvelles marges de manœuvre d'un éventuel prochain mandat. « La première année de notre mandat nous n'avons pas pu faire d'investissement en raison de la mauvaise santé financière de la commune. Aujourd'hui, nous arrivons à faire près de 500 000€ à 600 000€ d'investissement et à monter à 900 000€ en intégrant les subventions de l'intercommunalité ou du conseil départemental notamment. Nous aurons une pleine capacité d'investissement et une certaine marge manœuvre pour le prochain mandat. Mais dans tous les cas, une mairie ne met qu'un cadre, n'indique qu'une direction. Le contenu c'est ensuite à chacun de l'apporter. »

*Dossier réalisé par Laurent Garcia*

### Les Gardois sont-ils enfin prêts à payer ?

Si avec l'interdiction du transit des camions dans Châteauneuf-du-Pape, le village est plus tranquille, il reste encore un important trafic provenant du Gard de véhicules légers aux heures d'arrivée et de sortie de travail. « On nous parle du vieux serpent de mer de la LEO (ndlr : Liaison Est-Ouest d'Avignon dont seulement un tiers a été réalisé), mais l'autre liaison sur le Rhône entre le Gard et le bassin de vie d'Avignon, elle est à Roquemaure où il y a énormément de circulation des gens qui veulent éviter les encombrements de la cité des papes. Alors même si aujourd'hui il n'y a pas les financements, il a toujours été envisagé de prévoir un pont sur le Rhône entre Le Pontet et Sauveterre, qui pourrait résoudre beaucoup de problèmes. Dans la mesure où il est incontestable que le Gard vit avec la Vaucluse et que, en conséquence il manque plusieurs grandes voies de communication, il faut se poser la question de ce que le Gard ou l'Occitanie sont enfin prêts à payer. »

1

### Quel avenir pour le château ?

Après avoir réalisé la mise en conformité de l'accessibilité du Cellier Pontifical, la question de l'avenir du château se pose urgemment. La commune souhaiterait pouvoir établir un plan de travail visant à des projets futurs de valorisation du site du monument construit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et classé depuis 1892. Il faut savoir ce que l'on veut faire du château, nous avons tout fait (les fouilles, l'étude historique) afin de répondre au mieux aux attentes de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) mais cela ne suffit pas... Pourtant, il faut avancer maintenant car il y a des pierres qui se décèlent. On y va pour la DSP ? (Ndlr : Délégation de service public). C'est le conservateur régional sur le monument et les ABF (Architectes des bâtiments de France) pour les abords qui décident. Nous n'allons pas faire intervenir un investisseur qui va mettre 10 à 15 M€ si après une étude qui aura coûté 500 000€ à 1 M€ on vient nous dire que cela ne va pas. C'est à eux de préconiser au préalable. »



2

### Résurrection des arènes

Après avoir fait l'objet d'un important nettoyage, notamment dans le cadre d'une journée citoyenne en 2016, par une centaine de bénévoles accompagnés par des agents municipaux et des élus, les arènes sont maintenant reliées au château via un cheminement piéton végétalisé. « Elles ne sont plus aux normes pour l'accueil de courses de taureaux, précise le maire, mais en finissant la rénovation de la maçonnerie (au moins 100 000 € à 120 000€) nous pourrions en faire un lieu d'accueil culturel de type théâtre de plein air. »



### Mise en place d'une signalétique patrimoniale

Débutée au printemps 2017, le village dispose désormais d'une signalétique patrimoniale présentant l'histoire des principaux endroits de Châteauneuf-du-Pape. Répartis dans le cœur de ville, une dizaine de totems, de cubes ou de plaques réalisés par l'agence de communication avignonnaise Saluces proposent également une série de circuits touristiques et de promenades. Le tout a représenté un investissement de 27 000€.



3

### Un pôle médical à la maison du Millénaire

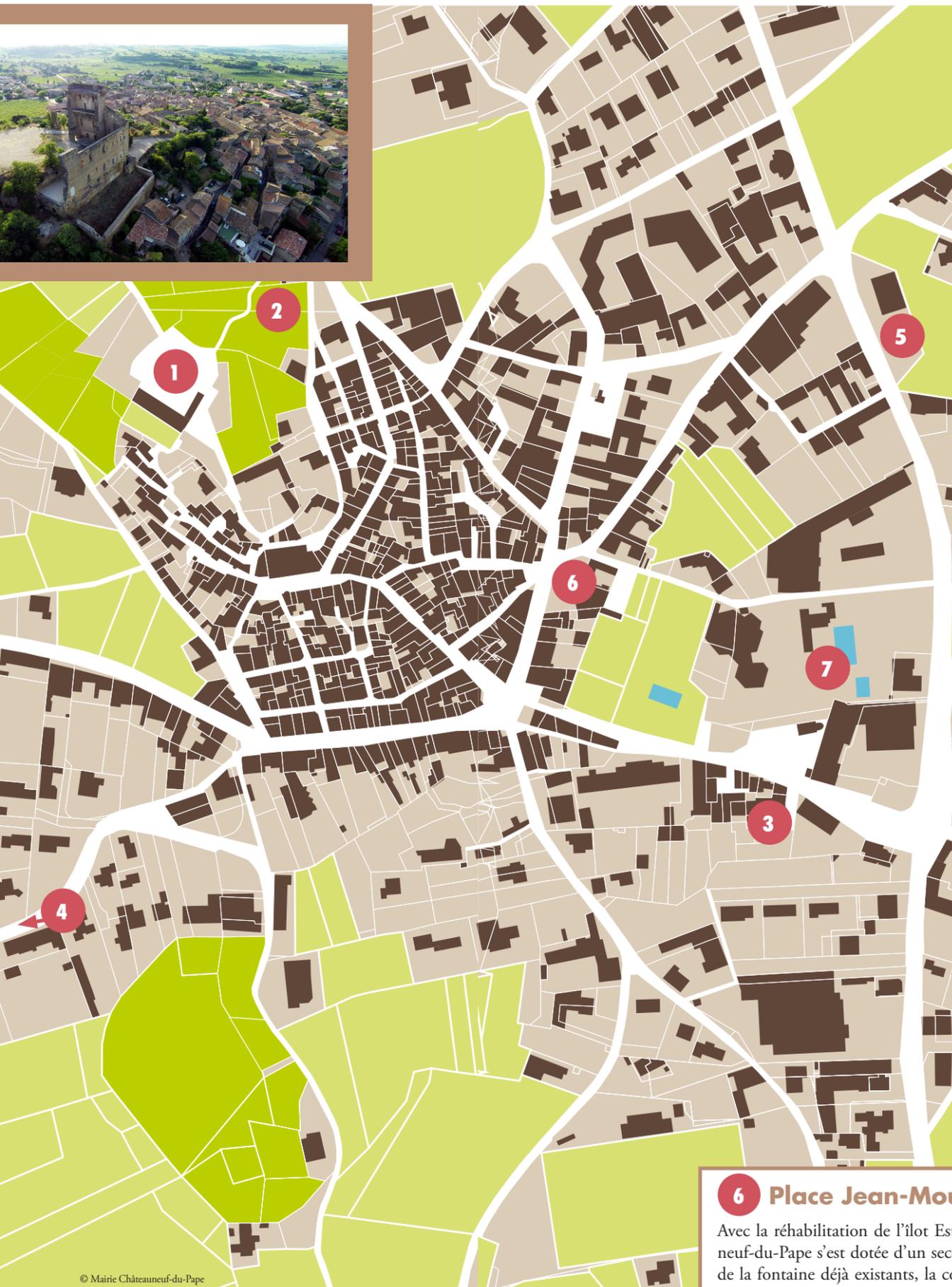
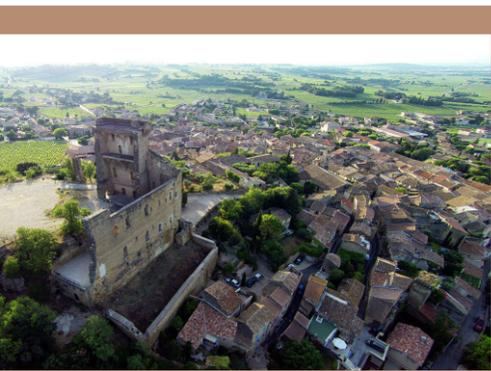
Depuis 2016, Châteauneuf-du-Pape dispose d'un nouveau pôle médical situé à la maison du Millénaire. Regroupant médecins, dentiste, infirmières, kiné cet espace respecte les normes d'accès aux personnes handicapées tout en rapportant 37 440€ de loyer par an à la commune.

4

### Une piscine associative intergénérationnelle

Financée par des vignerons donateurs membres de l'association des amis de l'hospice, la piscine de la maison de retraite Prosper-Mathieu est opérationnelle depuis l'été 2016. Un projet qui a bénéficié du soutien juridique de la Ville dont l'objectif était de proposer un équipement de substitution après la fermeture de la piscine municipale située au pied de la salle des fêtes et devenue une charge financière trop importante en raison de sa vétusté. Le principe de fonctionnement de la nouvelle piscine est simple : le matin est réservé aux activités nautiques des résidents de la maison de retraite et aux plus de 60 ans alors que l'après-midi est consacré aux familles habitant Châteauneuf. Ce lieu intergénérationnel, fruit d'une collaboration tripartite, est un véritable succès qui a eu les honneurs d'un reportage de France 3 et a permis à la l'établissement pour les aînés d'être en lice, en 2018, pour le concours des meilleures maisons de retraite de France.





© Mairie Châteauneuf-du-Pape

## La tour de l'Hers, une vitrine pour la Via Rhôna

Inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1973, le site de la tour de l'Hers est la porte d'entrée du village depuis le Rhône. « Il faut la préserver car elle se dégrade très vite », constate le maire. Pas si simple car le château, autrefois situé sur une île et dont il ne reste actuellement que la salle basse du donjon médiéval et la tour ronde du XIV<sup>e</sup> siècle, appartient à un particulier depuis 1971. Toutefois, la commune doit récupérer 9 ha dans le secteur. De quoi avoir ensuite le potentiel pour valoriser cette zone qui est l'une des plus sauvages de Châteauneuf. Et ce, d'autant que la Via Rhôna, la véloroute européenne entre le lac Léman et la Méditerranée, est en cours d'achèvement à proximité immédiate.



## 7 Création d'un parking et extension de l'espace public

Trop chère à entretenir et trop vétuste, la piscine construite dans les années 1970 a été démolie après avoir été désamiantée. Elle va faire place, en 2 phases, à un parking de 80 places dont 25 places de stationnement bitumées déjà aménagées. Cet espace de stationnement, dont une grande partie a été désimperméabilisée, accueille 2 emplacements de bus et 2 stations de recharge pour véhicules électriques financées par le SEV (Syndicat d'électrification vaclusien). Cette nouvelle plateforme carrossable permet également d'accroître l'espace public afin de disposer d'un lieu pour accueillir des manifestations, un marché ou bien encore un parking provisoire lors de la fête de la véraison. Le parking permet également de rejoindre à pied la salle des fêtes et la nouvelle place Jean-Moulin.

## 6 Place Jean-Moulin, un second cœur pour le village

Avec la réhabilitation de l'îlot Establet et le réaménagement de la place Jean-Moulin, Châteauneuf-du-Pape s'est dotée d'un second lieu de vie en cœur de village. Avec les 400 m<sup>2</sup> de la place de la fontaine déjà existants, la commune dispose désormais de 700 m<sup>2</sup> d'espace public supplémentaire à la place de l'ancien Crédit agricole. De quoi accueillir de nouveaux commerces sur ce nouveau pôle d'attraction débouchant sur une grande terrasse ouverte couvrant des places de stationnement situées en sous-sol. « C'est encore un peu trop minéral, confesse le maire de Châteauneuf-du-Pape, mais on va bientôt végétaliser les lieux. »



## 5 Création d'un supermarché Utile

Grâce à la mise à disposition d'un terrain par la famille Mathieu, la municipalité a pu favoriser l'implantation d'une supérette Utile. Située avenue Louis-Pasteur, l'enseigne est ouverte depuis janvier 2018.





www.capitolestudios.com

Z.I. de St Tronquet - Avignon Nord - Le Pontet

Semaine du 26 février au 4 mars 2020

## CONDOR

Dimanche 15 mars à 14h30 et 18h00



CINÉ LIVE  
SPÉCIAL  
ST PATRICK



AVANT-PREMIÈRE  
PAPI SITTER

Dimanche 1<sup>er</sup> mars à 15h20



AVANT-PREMIÈRE  
DE GAULLE

Dimanche 1<sup>er</sup> mars à 16h00



AVANT-PREMIÈRE  
EN AVANT

Dimanche 1<sup>er</sup> mars à 11h00 et 15h20



CINÉ PITCHOUN

6 FILMS INÉDITS :  
Bayala, Mon Ninja et moi,  
La fameuse invasion des  
ours en Sicile, L'Odyssée de  
Choum, Spycies, Pinocchio  
Samedi 21 mars à partir de 9h30



CINÉ LIVE  
PATRICK SÉBASTIEN : INTIME

Vendredi 13 mars à 20h30  
en DIRECT DU CASINO  
BARRIÈRE DE LILLES



NOUVEAUTÉ  
THE BOY :  
LA MALÉDICTION  
DE BRAHMS

Tous les jours à 13h30 - 15h30 - 20h00  
22h15



NOUVEAUTÉ  
INVISIBLE MAN

Tous les jours à 10h45 (sauf lun-mar)  
13h45 - 16h30 - 19h15 - 22h00

AVERTISSEMENT



NOUVEAUTÉ  
MINE DE RIEN

Tous les jours à 10h45 (sauf lun-mar)  
13h30 - 15h30 - 17h40 - 20h00  
22h10



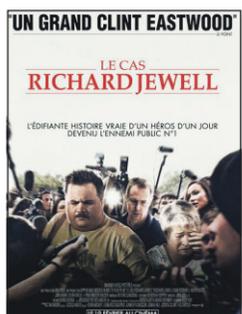
NOUVEAUTÉ  
LUCKY

Tous les jours à 11h00 (sauf lun-mar)  
13h30 - 15h30 - 20h00 - 22h10



10 JOURS SANS MAMAN

Tous les jours à 10h30 (sauf lun-mar)  
13h15 - 15h20 - 17h30 - 19h45 -  
22h10



LE CAS RICHARD JEWELL

Tous les jours à 10h45 (sauf lun-mar)  
13h45 - 16h30 - 19h15 - 22h00



L'APPEL DE LA FORÊT

Tous les jours à 10h45 (sauf lun-mar)  
13h15 - 15h20 - 17h35 - 19h45  
22h10



SONIC

Tous les jours à 10h30 (sauf lun-mar)  
13h15 - 15h20 - 17h40 - 19h45

OUVERTURE  
PENDANT LES VACANCES  
SCOLAIRES TOUS LES JOURS  
À 10H15

### ET TOUJOURS À L'AFFICHE...

- NIGHTMARE ISLAND
- BIRDS OF PREY
- LA BELLE ÉPOQUE
- PARASITE
- THE GENTLEMEN
- DUCOBU 3
- BAD BOYS FOR LIFE
- LE PRINCE OUBLIÉ
- SAMSAM
- LE VOYAGE DU DOCTEUR DOLITTLE

## Cinéma

# Oser la Liberté

Été 1998, Kaboul en ruine est occupée par les talibans. Mohsen et Zunaira sont jeunes, ils s'aiment profondément. En dépit de la violence et de la misère quotidienne, ils veulent croire en l'avenir. Un geste insensé de Mohsen va faire basculer leur vie. « J'aimerais tant enseigner mais je ne peux pas le faire à l'école coranique. » « Mais tu sais qu'il y a une autre école ? Une école secrète où on arrive à apprendre aux enfants la littérature, l'art, l'histoire, la vraie. On a besoin de gens courageux et cultivés comme toi ? » « Imagine... Eduquer des enfants à être libres ! » « C'est fichu, les talibans nous détruisent. » « Je te préviens la cérémonie est très attendue. C'est la seule femme programmée alors je te préviens, tu fais ce que l'on te dit ! » « Ils te tueront Zunaira. » « Ne sommes-nous pas tous déjà morts depuis longtemps ? » « Est-ce que tu penses qu'on entendra de nouveau la musique à Kaboul ? »

*Les hirondelles de Kaboul. Sur les écrans dès mercredi 26 février. Un film réalisé par Zabou Breitman, Eléa Gobbe-Mévellec. Durée 1h21. Genre : animation. Au Capitole studios. Centre commercial Le Pontet. Avignon-nord.*

[www.capitolestudios.com](http://www.capitolestudios.com)



## Les adresses du Petit futé Florel en Provence

Si les mentions tisanes, thés, herbes aromatiques, épices et sels n'apparaissent pas sur la façade de Florel en Provence, on pourrait penser que cette belle boutique est une parfumerie ou même une bijouterie. Fabricant et créateur d'infusions bio depuis 1989, Araquella -une entreprise familiale et régionale- a réalisé ce



luxeux écrin pour présenter la gamme de produits de ses 4 marques : Provence d'antan, Romon nature, Plant'asia et Florel. Quelque 250 références, des tisanes et thés 100% bio et grandes origines sont ici proposés ainsi que des plantes aromatiques culinaires cultivées en Provence et des infusions de légumes pour affronter l'hiver. Le choix est important et notamment dans les tisanes concentrées bio qui soulageront ou faciliteront transit, digestion, insomnie et drainage... On vous accueille et on vous conseille pour vous orienter vers des saveurs inédites et parfois surprenantes. Pour se faire plaisir ou à offrir comme les thés de Noël, la tisane 'Sortilège des sorcières' d'Halloween et la tisane 'Hiver' ou encore la tisane 'Jour d'amour' à la Saint-Valentin, les sachets mousseline embaument la pomme, l'hibiscus, la rose et le gingembre joliment présentés dans une boîte métallique au décor suranné. La traçabilité et le contrôle à toutes les étapes de la production et de la fabrication garantissent des produits de qualité. Depuis peu, les confitures bio complètent la gamme Florel avec des saveurs et des fruits de Provence : abricot angélique, fraise, figue ainsi que des miels biologiques locaux. On apprécie également, la belle sélection de théières, infuseurs et services à thé.

*Florel en Provence. 25, avenue de la Libération. l'Isle-sur-la-Sorgue. 04 88 61 07 99. Florel.fr*



### AVIGNON Conférences théâtralisées

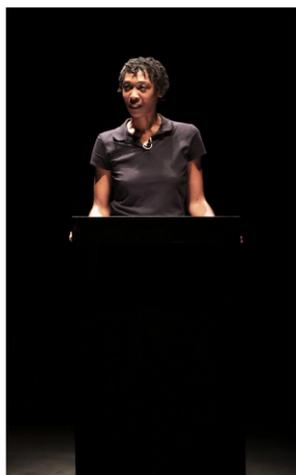
Frédéric Pagès, agrégé de philosophie et journaliste au Canard enchaîné, exposera la vie d'un philosophe en se questionnant sur son existence, son public, son engagement dans la cité. 'Les philosophes en chair et en os' seront rythmées par des interludes musicaux et suivies d'un échange avec le public.

**Vendredi 28 février. Platon. 20 mars. Rousseau. 3 avril. Spinoza. 20h. 14€.**  
Théâtre des Halles.  
Rue du Roi René. Avignon.  
04 32 76 24 51.  
[www.theatredeshalles.com](http://www.theatredeshalles.com)

### CHÈNE NOIR Théâtre

'Noire' c'est la vie méconnue de Claudette Colvin, toute première à refuser de céder son siège dans le bus à un passager blanc, avant même Rosa Parks. Toujours vivante, cette figure rayée de l'histoire est âgée de 80 ans. Tania de Montaigne confie le récit qu'elle avait publié sur sa vie à Stéphane Foenkinos pour en signer l'adaptation et la mise en scène.

**Vendredi 27 février. 20h. 5 à 23€.** Théâtre du Chêne noir. 8 bis, rue Sainte-Catherine. Avignon.  
04 90 86 74 87.  
[www.chenenoir.fr](http://www.chenenoir.fr)



© Giovanni Citradini Cesi



### MUSÉE VOULAND Exposition

La rencontre de deux peintres que 50 ans séparent : Eugène Martel (1869-1947) et Jean-Claude Imbert (1919-1993). L'un peint très lentement et peu, l'autre est très prolifique. L'amour de la peinture, l'École des Beaux-Arts d'Avignon et la Provence intérieure les relie : scènes de la vie quotidienne, paysages, portraits et autoportraits.

**Jusqu'au 30 avril. Intermède. Du mardi au dimanche de 14h à 18h. 4 et 6€.** Musée Vouland. 17, rue Victor Hugo. 04 90 86 03 79. [www.vouland.com](http://www.vouland.com)

### FAILLES HUMAINES Life on Mars

En attendant de se produire au prochain festival Off, 'Life on Mars' rassemble des tranches de vie qui se font écho autour d'un voyage sans retour vers la planète Mars. Ces saynètes mettent en lumière nos failles humaines, nos difficultés à vivre seul ou ensemble, à communiquer et également notre acharnement à vivre et à aimer.

**Vendredi 28 février. 15h. Samedi 29. 20h30. 5 à 17€.** Théâtre de l'Oulle. Salle Tomasi. Rue de la Plaisance. Avignon.  
09 74 74 64 90.  
[www.theatredelouille.com](http://www.theatredelouille.com)



© DR



### PONT-SAINT-ESPRIT Sade

Le réalisateur carpentrasien Guy Marignane présente son dernier film 'Les Mélancolies de Sade'. Emprisonné durant les dernières années de sa vie, seul face à ses errances, le marquis de Sade apparaît dans ses Ecrits quotidiens comme un être fragile et terriblement humain. Avec la librairie 'Le chant de la terre'.

**Jeudi 27 février. 18h. 6€.** 18h. Cinéma municipal. 102, caserne Pépin. Pont-Saint-Esprit. 04 66 39 43 34. **Vendredi 13 mars. 18h30.** Cinéma Rivoli. Carpentras.

## Pernes-les-Fontaines ArtOphage est né

Il était une fois 4 filles motivées et dynamiques. Leelo qui grave son art dans le métal, Stéphanie la comptable, Marie qui a toujours baigné dans le monde artistique et associatif et Calypso la juriste. Leur projet ? Créer un lieu où l'art serait accessible à tous et proposer un concept différent plus respectueux du travail des artistes. Il a fallu travailler et rêver pendant 10 ans mais le résultat est là, 'ArtOphage' est né. La mairie de Pernes-les-Fontaines a fourni un local fantastique, une campagne de financement participatif a été lancée et les artistes de la région ont répondu présent.

■ Une galerie d'art associative  
Sur 250 m<sup>2</sup> d'espace au design industriel, ouvert tous les jours, des artistes travaillent tous les matériaux, exposent, bénéficient d'outils de communication et d'une énorme mobilisation pour organiser des événements artistiques d'animation et de promotion de leur travail. Il y a aussi des ateliers d'initiation à différentes techniques artistiques, propices aux moments d'échange et de partage convivial. On peut aussi imaginer des 'défis artistiques' ouverts à tous, pendant lesquels tout le monde peut travailler sur un thème pendant une journée, seul ou à plusieurs, exposer son travail et partager un apéritif de clôture. Les jeunes talents seront mis à l'honneur pour bénéficier d'un coup de pouce.

Et pourquoi pas un troc des œuvres en de-

hors de tout lien marchand ? Et une artothèque pour diffuser les œuvres dans des lieux de vie visibles. Lors d'une pause-café on découvrira le mobilier et les ustensiles entièrement réalisés à la main, disponibles à la vente avec des tasses, des sièges, des lampes... !

### ■ Une éthique

Les activités, ateliers ou expositions sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, de quelque nature qu'il puisse être. Le local est conçu pour favoriser l'accueil des personnes à mobilité réduite et faciliter la présentation éventuelle de leurs travaux artistiques tout autant que de ceux d'autres artistes. Une personne spécialement dédiée à ce développement est prévue. Les enfants ne sont pas oubliés avec des visites commentées de la galerie, des rencontres avec des artistes, une initiation aux disciplines artistiques de leur choix et la possibilité d'exposition des travaux.

Michèle Périn



Contact pour proposer aide, animation d'atelier ou pour toute autre demande : 06 46 89 54 40. Pour les artistes souhaitant rejoindre l'aventure, mise en ligne d'un dossier de candidature sur

[www.artophage.fr/pages/presentation/dossier-de-candidature.html](http://www.artophage.fr/pages/presentation/dossier-de-candidature.html). Galerie ArtOphage. 11, Font de Luna. Pernes-les-Fontaines. [www.artophage.fr](http://www.artophage.fr)



## Présentation

## La Chambre des notaires de Vaucluse



1<sup>er</sup> rang en partant de la gauche, Fabrice Mottin de Bédarrides, Cléo Peyronnet d'Avignon, Agnès Caumel-Barcenilla de Mirabeau, Henri Passebois de Carpentras, Caroline Lacaze-Mars de Pernes-les-Fontaines, Cathy Sasso d'Avignon, Stéphane Gras de Camaret-sur-Aigues, Jean-François Surdon de Monteux. 2<sup>e</sup> rang en partant de la gauche : Jean-Victor Montagard de Vaison-la-Romaine, Jérôme Viret de Carpentras, Vincent Bruyey d'Orange, Yves Charles de Cadenet et Vincent Combettes d'Avignon.

La Chambre des notaires de Vaucluse, présidée par Henri Passebois, notaire à Carpentras, composée de 75 études, est un établissement d'utilité publique chargé de représenter les 153 notaires de son ressort et d'assurer, dans le département, l'exécution des décisions prises au national par le Conseil supérieur du notariat ainsi celles prises par le Conseil régional des notaires.

## ■ Ses missions

Etablir, en ce qui concerne les usages de la profession et les rapports des notaires tant entre eux qu'avec la clientèle, un règlement qui sera soumis à l'approbation du garde des sceaux, ministre de

la Justice ; dénoncer les infractions disciplinaires dont elle a connaissance ; prévenir ou concilier tout différend d'ordre professionnel entre notaires du département, trancher, en cas de non-conciliation, ces litiges par des décisions qui seront exécutoires immédiatement ; examiner toute réclamation de la part des tiers contre les notaires à l'occasion de l'exercice de leur profession ; vérifier la tenue de la comptabilité, ainsi que l'organisation et le fonctionnement des offices de notaires de la compagnie ; donner son avis, lorsqu'elle en est requise sur : les actions en dommages-intérêts intentées contre les notaires en raison d'actes de leurs fonctions ; les difficultés

concernant le règlement des honoraires et vacations des notaires, ainsi que sur tout différend soumis à cet égard au tribunal de grande instance ; délivrer ou refuser par une décision motivée tout certificat de bonnes mœurs et capacité à elles demandés par les aspirants aux fonctions de notaire ; recevoir en dépôt les états des minutes dépendant des études de notaires supprimées ; préparer le budget de la compagnie et en proposer le vote à l'assemblée générale, gérer la bourse commune et poursuivre le recouvrement des cotisations ; vérifier le respect par les notaires de leurs obligations prévues par le chapitre 1<sup>er</sup> du titre VI du livre V du Code monétaire et financier

en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et se faire communiquer, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les documents relatifs au respect de ces obligations.

La Chambre des notaires, siégeant en comité mixte, est chargée d'assurer dans le département les décisions prises en matière d'œuvres sociales par le Conseil supérieur et le Conseil régional siégeant tous deux en comité mixte.

M.H.

Chambre départementale des notaires du Vaucluse. 23 bis, rue Thiers. Avignon. 04 90 85 24 00. [Chambre-vaucluse@notaires.fr](mailto:Chambre-vaucluse@notaires.fr). [www.chambre-vaucluse.notaires.fr](http://www.chambre-vaucluse.notaires.fr)

## Composition de la Chambre

Président de la Chambre des notaires de Vaucluse : Henri Passebois ; vice-président et syndic : Jérôme Viret notaire à Carpentras ; 2<sup>e</sup> syndic : Jean-François Surdon notaire à Monteux ; 3<sup>e</sup> syndic : Agnès Caumel-Barcenilla notaire à Mirabeau ; rapporteur : Jean-Victor Montagard notaire à Vaison-la-Romaine ; secrétaire-taxateur : Pascale Pruvost notaire à Apt ; trésorier : Cathy Sasso notaire à Avignon.



\*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

**l'echo du mardi**  
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE  
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - [philippe.chevalier@pa84.com](mailto:philippe.chevalier@pa84.com)  
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - [redac@pa84.com](mailto:redac@pa84.com)  
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin [mireille.hurlin@pa84.com](mailto:mireille.hurlin@pa84.com)  
Ont collaboré à ce numéro : Andréa Brunetti, Nicolas François, Baptiste Mounier, Michèle Périn  
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - [al@pa84.com](mailto:al@pa84.com)  
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - [gestion@pa84.com](mailto:gestion@pa84.com)  
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet [david.pellet@pa84.com](mailto:david.pellet@pa84.com)  
Correctrice : Nadège Cordier  
Dépôt légal à parution 1<sup>er</sup> trimestre 2020/3903

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse  
42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1  
T:0490165400-Fax:0490165401-[www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com)

Commission paritaire n° 1120 C 79642  
ISSN 2118-7983  
Reproduction interdite sans accord de l'éditeur  
Imprimé par Imprimerie La Provence  
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille  
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE  
Maquette et mise en page : Devisocom  
Conception et réalisation graphique : Saluces  
"Pour certifié conforme"  
le Directeur Philippe Chevalier



## Experts-comptables

## Charles-René Tandé : « Laissons les caisses autonomes gérer les régimes complémentaires »

**A l'instar des syndicats ECF\* et Ifec\*, Charles-René Tandé, le président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables ne comprend pas pourquoi le régime universel doit fatalement impacter le régime autonome de la profession qu'il juge performant.**

■ L'année a commencé avec beaucoup de tensions au sein de votre profession à l'aune de la réforme sur les retraites. Qu'en pense la profession et le Conseil supérieur ?

« Des tensions, il y en a effectivement, mais pas uniquement dans notre profession. C'est l'ensemble des professions libérales qui est vraiment concerné et même au-delà, puisque la réforme des retraites instaure un régime universel qui concerne tout le monde. On peut comprendre, avec beaucoup de points de suspension, à travers ce régime universel, la volonté de mettre tout le monde dans le même panier. Mais en ce qui nous concerne, ce qui nous choque, c'est la méthode conduisant finalement à nier ce qui a été pour certains une bonne gestion d'une caisse autonome. Nous ne sommes pas dans un régime spécial. Nous disposons d'une caisse autonome qui a été instaurée après la Seconde Guerre mondiale par l'Ordre, puisque ce sont les élus de l'Ordre des experts-comptables qui ont été à l'origine de cette caisse de retraite professionnelle. Cette dernière a été parfaitement gérée. En 1981, quand François Mitterrand, le président de la République de l'époque, a souhaité ramener l'âge de la retraite de 65 à 60 ans, nous n'avons pas suivi parce que c'était inconséquent, compte tenu des perspectives. Nous avons laissé notre âge de départ à la retraite à 65 ans. C'est aussi pour cela que nous sommes évidemment à l'équilibre et même excédentaire. »

■ Vous craignez de voir aujourd'hui disparaître cette caisse autonome...

« Aujourd'hui, que nous dit-on ? Que nous allons disparaître parce que, finalement, on va regrouper tout le monde pour permettre, notamment, de compenser les régimes déficitaires. Nous sommes d'accord avec l'instauration d'un régime universel. D'ailleurs, nous participons chaque année à la compensation au titre de la solidarité avec le régime général. Pour nous, le régime universel devrait être limité à un plafond de Sécurité

sociale et, au-delà, laissons les caisses autonomes gérer les régimes complémentaires et aussi l'invalidité décès. On a mis en place des systèmes adaptés à nos professions, adaptés aux indépendants, avec des cotisations plus faibles au début de la carrière et plus fortes avec le temps. Pourquoi ne pas continuer ce système ? Donc, oui, nous sommes aujourd'hui opposés à la réforme telle qu'elle est présentée. »

■ C'est une réforme dont vous avez discuté avec le nouveau secrétaire d'Etat aux retraites ?

« Je suis le président de l'Ordre des experts-comptables et, à ce titre, je n'ai pas été reçu par Monsieur le ministre de tutelle, Bruno Le Maire. En revanche, il a reçu les présidents de syndicats. Le Gouvernement veut uniquement discuter avec ces derniers. J'ai rappelé tout à l'heure que l'Ordre des experts-comptables était à l'origine de la création de la caisse de retraite. Des représentants de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ont des représentants à la Cavec (Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes). J'ai donc demandé aussi à être reçu par le Premier ministre et j'attends la réponse. »

■ Le Gouvernement a indiqué que les caisses autonomes allaient subsister en étant, d'une certaine manière, intégrées dans le régime général...

« On va se retrouver avec des coquilles vides. A partir du moment où les générations d'après 1975 sortiront des effectifs, les caisses, de facto, ne seront plus équilibrées, c'est mathématique. Nous gérons alors la fin du régime. C'est à cela que serviront les caisses. On ne peut pas se satisfaire de cette réponse... C'est la raison pour laquelle les avocats continuent, eux aussi, leur mouvement de protestation. »

■ Vous vous inscrivez non pas dans un rejet global, mais dans une volonté de continuer à dialoguer avec le Gouvernement ?

« Oui, comme cela a toujours été le cas avec les experts-comptables qui sont des professionnels respectueux. Nos membres nous reprochent

parfois de trop l'être ou d'être trop légitimistes... En fait, nous nous exprimons toujours de manière courtoise mais ferme, pour dire ce qui ne va pas. Il serait dommage de voir ceux qui bloquent le pays avoir gain de cause au détriment de ceux qui ont bien géré leur caisse autonome. »

■ Que proposez-vous concrètement pour le régime des experts-comptables ?

« Notre demande est simple. C'est le régime universel jusqu'au plafond de Sécurité sociale et les caisses autonomes qui gèrent le régime complémentaire et l'invalidité décès. J'ajoute, bien évidemment, que toutes les réserves qui ont pu être constituées sont la propriété collective des experts-comptables. Nous avons racheté par moment des points. En marge des placements obligatoires, nous avons fait des placements volontaires pour assurer nos retraites. C'est d'une injustice totale de vouloir ensuite utiliser ces fonds. Nous voyons bien que certains souhaiteraient utiliser ces réserves pour financer le régime universel dans les prochaines années. Nous ne pouvons, bien évidemment, accepter ce genre de manœuvre. »

■ Le président de la République n'avait-il pas indiqué que les réserves des caisses autonomes ne seraient pas touchées ?

« J'espère bien que cette promesse sera tenue ! Nous sommes très vigilants aussi sur ce point. On ne devait pas toucher non plus aux régimes complémentaires. Le candidat Emmanuel Macron l'a déclaré durant le débat de l'entre-deux tours qui l'opposait à Marine Le Pen. On a l'impression que cela a été oublié... »

■ Pour les professions libérales qui souhaitent conserver leur régime, il y a aussi le problème du conjoint avec la réversion ?

« Dans notre régime complémentaire actuel, nous avons instauré un système de réversion qui est extrêmement avantageux pour le conjoint survivant. L'expert-comptable qui cotise peut sur-cotiser chaque année, de façon optionnelle, avec une réversion de 100% des points. Il y a des systèmes sociaux



© Eric Avenel

dans le régime Cavec qui n'existent pas dans le régime général et qui ne sont pas projetés dans le régime universel. Là aussi, il y a une régression d'un point de vue social. Pourquoi nous le retirer maintenant ? Ça ne coûte rien à l'État. Nous n'avons jamais rien demandé aux autres. »

■ Concernant les cotisations associées au nouveau régime, quel est votre sentiment ?

« Je ne peux pas vous parler de l'avenir et de ce qui va être décidé. L'étude d'impact qui a été faite montre évidemment que nous sommes perdants dans le nouveau dispositif, avec une augmentation des cotisations et une baisse des prestations. Après, vous allez avoir toutes les simulations en fonction des niveaux de rémunération. Mais, globalement, pour les experts-comptables, c'est une perte. L'autre point, c'est qu'au-delà de 120 000€, il n'y a rien, si ce n'est une cotisation à fonds perdus, au titre de la solidarité. Il y a finalement assez peu d'experts-comptables qui gagnent plus de 120 000€ annuels. Mais quid pour ceux-là ? Ils n'ont pas le droit d'avoir un dispositif de retraite complémentaire sur cette partie supérieure à 120 000€ ? Ce sont des questions qui se posent. Le régime Madelin va-t-il pouvoir subsister ? À quelle hauteur ? Avec quelle déductibilité possible, fiscalement et socialement ? Sur ce point rien n'est écrit. »

■ Il y a une nouveauté dans la profession : l'inscription du premier expert-comptable en entreprise à l'Ordre. Que peut-on en dire ?

« Je me réjouis que cela puisse démarrer. Nous souhaitons depuis 20 ans la mise en place de cette liste

des experts-comptables en entreprise. On a réussi à obtenir gain de cause dans le cadre de la loi Pacte. Cette force me paraît importante, notamment sur le plan international. En termes d'attractivité, comme je l'ai souvent dit, je pense que c'est important pour des jeunes de savoir qu'un certain nombre de professionnels de très grande qualité, qui occupent des postes à responsabilité dans des grands groupes, sont des experts-comptables et que notre diplôme a une grande valeur. »

■ Est-ce que vous pouvez nous décrire sommairement ce nouveau régime d'experts-comptables ?

Est-ce que, par exemple, un expert-comptable en entreprise pourra s'inscrire sans problème en libéral s'il quitte l'entreprise ?

« Oui, c'était déjà le cas. Avec le diplôme d'expertise-comptable il était possible de s'installer en libéral après avoir exercé 20 ou 25 ans en entreprise. Pour l'inscription, il suffisait de contacter l'Ordre et de remplir un dossier d'inscription. A présent, ils sont déjà identifiés au sein du tableau avec leur diplôme. L'installation en libéral nécessitera de modifier le dossier pour passer d'une liste à l'autre. A partir du moment où la personne est déjà identifiée et donc répond aux enquêtes de moralité que nous avons et au respect de la déontologie, ce sera évidemment plus facile. »

Propos recueillis par  
Boris Stoykov (Le Moniteur  
de Seine&Marne)  
pour RésobdoEco  
reso-hebdo-eco.com



\* ECF : Experts-comptables et commissaires aux comptes de France - \* Ifec : Institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes



## ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

**NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI**

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Grambois en date du 18 février 2020, il a été constitué une **Société par Actions simplifiée Unipersonnelle** présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **AUTO ECOLE CENT DIX**  
**Siège social** : Le Moulin du Pas 84240 GRAMBOIS

**Capital social** : 1 000 euros  
**Objet social** : Enseignement de la conduite pour la préparation aux permis de conduire et autres examens de conduite sur automobiles

**Durée** : 99 années  
**Présidente** : Mme Sandie DJEN-DOIAN, demeurant 290 rue Léon Mûre bât. C3 - Résidence Les Lavandes 04100 MANOSQUE, nommée pour une durée indéterminée

**Cession d'actions** : Les actions sont librement cessibles entre associés

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

**Droit de vote** : Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins

**Immatriculation** : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon  
Pour avis  
3903009

Par acte SSP du 18/02/20, création de la **SASU GANICHOT ENTRETIEN CREATION JARDIN**, 1562 rte des Princes d'Orange 84110 ROAIX.  
**Capital** : 1000€. **Objet** : Paysagiste.  
**Durée** : 99 ans. **Présidente** : Christine GANICHOT, même adresse.  
**Immatriculation** : RCS Avignon  
3903010

Par acte SSP du 30/01/2020 il a été constitué une **SAS** dénommée : **GT 38 TAXI TRANSPORT** **Siège social** : 1 porte de la république central des taxis 84000 AVIGNON **Capital** : 100 € **Objet** : EXPLOITATION EN LOCATION GERANCE DE L' AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'AVIGNON N°38  
**Président** : M. NAUD Ghislain 4 b rue paul merindol 84000 AVIGNON  
**Directeur Général** : M. COSTA Thomas 553 rue alphonse daudet 84270 VEDENE  
**Transmission des actions** : Actions librement cessibles entre associés uniquement. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AVIGNON  
3903014

Aux termes d'un acte SSP en date à AVIGNON du 19/02/2020 a été constituée une **SASU** nommée : **KO-EVOLUTION**

**Objet** : Plâtrerie d'intérieur, nettoyage, décoration événementielle  
**Capital** : 1.000 €. **Siège social** : ECO-NOMIS - 2 PLACE ALEXANDRE FARNESE, 84000 Avignon. **Durée** : 99 ans  
**Président** : M. Yavo Landry KOMENAN, 1 Rue Maurice Utrillo Etg 3, 84000 Avignon

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Avignon  
3903020

Suivant acte sous seing privé en date du 17 février 2020 à Pertuis il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : GAÏA ISOLATION  
**SIÈGE SOCIAL** : 2933 Campagne Saint-Marc - Chemin de Croze 84120 PERTUIS

**OBJET SOCIAL** : Conseiller en énergétique. Démarcher. Apporteur d'affaires. Courtier en travaux du BTP

**DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Avignon

**CAPITAL SOCIAL** : 500 euros  
**GERANT** : M. Laurent BLANC demeurant 2933 Campagne Saint-Marc - Chemin de Croze 84120 PERTUIS  
3903024



**SELARL « Bruno CHABROLLES, Justine BOUAT, Emmanuel PROHIN, et Paul CHABROLLES Notaires associés » NIMES (30000)**  
**1 boulevard Amiral Courbet**

Suivant acte reçu par Maître PROHIN, Notaire en date du 7 février 2020. Il a été constitué une société : **Forme** : Société civile. **Dénomination sociale** : **ASTER**. **Siège social** : AVIGNON (84000), 24, Boulevard Jules Ferry. **Objet social** : La société a pour objet : - l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la cession sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société de toutes valeurs mobilières, créances et placements, tels que titres, droits sociaux, parts d'intérêts, obligations cotées en bourse ou non cotées, français ou étrangers, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées ; - à titre exceptionnel, le prêt d'argent ; - l'acquisition, la propriété, l'échange, la location, l'administration et la gestion de tous biens ou droits immobiliers, et accessoirement la vente desdits biens, l'emprunt des fonds nécessaires à la réalisation de l'objet et l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties immobilières sur les biens ainsi financés ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 152.498,00 €. Les apports sont en numéraire. Les cessions de parts doivent être constatées par écrit. Les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la majorité représentant au moins les trois quarts des parts sociales. **Gérance** : Mme Chantal BOURNE née LALLIARD demeurant à CANNES (06400) Résidence Le Fontainebleau bât F 11, av Paul Guignon géranter pour une durée indéterminée. **Immatriculation** : au RCS de AVIGNON.  
Pour avis, Le Notaire.  
3903028

Suivant acte sous seing privé en date du 17 février 2020 à Pertuis il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : GAÏA ISOLATION  
**SIÈGE SOCIAL** : 2933 Campagne Saint-Marc - Chemin de Croze 84120 PERTUIS

**OBJET SOCIAL** : Conseiller en énergétique. Démarcher. Apporteur d'affaires. Courtier en travaux du BTP

**DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Avignon

**CAPITAL SOCIAL** : 500 euros  
**GERANT** : M. Laurent BLANC demeurant 2933 Campagne Saint-Marc - Chemin de Croze 84120 PERTUIS  
3903024

Suivant acte reçu par Maître PROHIN, Notaire en date du 7 février 2020. Il a été constitué une société : **Forme** : Société civile. **Dénomination sociale** : **ASTER**. **Siège social** : AVIGNON (84000), 24, Boulevard Jules Ferry. **Objet social** : La société a pour objet : - l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la cession sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société de toutes valeurs mobilières, créances et placements, tels que titres, droits sociaux, parts d'intérêts, obligations cotées en bourse ou non cotées, français ou étrangers, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées ; - à titre exceptionnel, le prêt d'argent ; - l'acquisition, la propriété, l'échange, la location, l'administration et la gestion de tous biens ou droits immobiliers, et accessoirement la vente desdits biens, l'emprunt des fonds nécessaires à la réalisation de l'objet et l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties immobilières sur les biens ainsi financés ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 152.498,00 €. Les apports sont en numéraire. Les cessions de parts doivent être constatées par écrit. Les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la majorité représentant au moins les trois quarts des parts sociales. **Gérance** : Mme Chantal BOURNE née LALLIARD demeurant à CANNES (06400) Résidence Le Fontainebleau bât F 11, av Paul Guignon géranter pour une durée indéterminée. **Immatriculation** : au RCS de AVIGNON.  
Pour avis, Le Notaire.  
3903028

Aux termes d'un acte reçu le 18 février 2020 par Me Sébastien NARDINI, notaire associé à 84800 LAGNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : société civile immobilière  
**Dénomination** : **SCI GRIMOULETTE**  
**Siège** : 84580 OPPEDE, 931 chemin du Tombereau- La Grimoulette  
**Capital** : 38.000 euros.

**Objet** : - L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers, ainsi que leur financement

**Gérance** :- Mme BUSSY-BASCOU Nathalie demeurant à 75011 PARIS 45 rue des Boulets  
**Cessions de parts** : Toutes les cessions de parts quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable des associés par décision extraordinaire

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **Rcs d'AVIGNON**  
3903035



**PLMC AVOCATS**  
658 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES  
Tel 04 66 04 94 40  
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 19 02 2020 il a été constitué une **SAS** aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **PROVENCE MARKETING**

**Objet Social** : La mise à disposition d'une marketplace à tous types de producteurs, artisans, artistes, associations, collectifs ou personnes et sociétés agissant en leur nom fabricant et/ou commercialisant

La mise en place de service marketings aux artisans producteurs et artistes  
La vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées dans le cadre d'une marketplace ou dans le cadre de boutique physiques

La vente de produits alimentaires et non alimentaires et d'œuvres artisanales et artistiques dans le cadre d'une marketplace ou dans le cadre d'une boutique physique.

**Capital** : 5.500 €  
**Siège Social** : Résidence la Pléiade - 3 rue Alexis CARREL - 84000 AVIGNON  
**Durée** : 99 ans

**Président** : Mme Joelle CAMBONIE - née le 19.08.1965 à Charenton le Pont de nationalité Française - 94 - Résidence La Pléiade - 3 rue Alexis CARREL - 84000 AVIGNON

**Directeur Général** : monsieur Victor TUYTTE - né le 14.09.1999 à Creil- de nationalité Française - 60 - Résidence la Pléiade - 84000 AVIGNON

**Admission aux Assemblées** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

**Clauses d'agrément** : Cession libre entre les associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.  
Cession soumise cependant à agrément dans les autres cas

**Immatriculation** : RCS AVIGNON  
3903034

## MODIFICATION

## KARL

**SARL à associé unique**

**au capital de 8.000 €**

**Siège : 4 DOMAINE DE LA MANIANERAIE**

**38 ROUTE DE L ISLE SUR LA SORGUE 84510 CAUMONT SUR DURANCE**

**504815531 RCS de AVIGNON**

KARL SARL à associé unique au capital de 8.000 € sise 4 DOMAINE DE LA MANIANERAIE 38 ROUTE DE L ISLE SUR LA SORGUE 84510 CAUMONT SUR DURANCE 504815531 RCS de AVIGNON Par décision de l'associé unique du 19/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2020 au 11, route du Viala 48220 LE PONT DE MONTVERT. Radiation au RCS de AVIGNON et ré-immatriculation au RCS de MENDE  
3903031

**MAEDUC SARL** au capital de 18.750 € sise 23 LOTISSEMENT SAINT JEAN 84800 L ISLE SUR LA SORGUE 449016146 RCS de AVIGNON Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.01.2020, le capital social a été réduit de 18 750 euros à 15 000 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le PV constatant la décision sera déposé au GTC d'Avignon à l'issue de la présente publication.  
3903032

## L.C.E

**SARL à associé unique**

**au capital de 5.000 €**

**Siège : LOTISSEMENT HAMEAU DE CASSAGNE**

**15 ALLEE DES COLCHIGUES 84130 LE PONTET**

**832648497 RCS de AVIGNON**

Par décision de l'AGE du 27/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 19 BIS AVENUE GUILLAUME DE FARGIS 84130 LE PONTET. Mention au RCS de AVIGNON.  
3903003

## GARAGE GAY

**Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €**

**Siège social : Lieudit Tirassé 84400 APT**

**RCS AVIGNON 399 077 007**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10.01.2020 a nommé Etienne GAY demeurant Quartier Lacoste à APT (84400) en qualité de contrôleur de gestion pour une durée expirant le 31 décembre 2025.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON.  
Pour avis, La Gérance  
3903004

Aux termes d'une délibération en date du 24/12/2019, l'AGE des associés de la société **VEYRON PERRIN GENEALOGISTES**, SARL au capital de 500 000 €, Siège social : 36 Rue du Vieux Sextier 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 533 246 971, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à la somme de 500 000 €. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Mme Alexandra PERRIN et M. Bernard VEYRON, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par **PRESIDENT** : La Société **BERNARD VEYRON HOLDING**, SARL au capital de 501 000 €, Siège social : 36 Rue du Vieux Sextier 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 750 796 997, représentée par M. Bernard VEYRON, **DIRECTEUR GÉNÉRAL** : La Société **HOLDING ETAN 27**, SARL au capital de 1 000 €, Siège social : 7 Place Saint Pierre 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 812 133 379, représentée par Mme Alexandra PERRIN.  
Pour avis Le Président  
3903006

## LAURALEXA

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**

**au capital de 1 000 euros**

**Siège social :**

**LE CLOS ROUTE DE NYONS 84600 VALREAS**

**RCS AVIGNON 848 431 532**

Il résulte de l'AGE du 30/12/2019, avec effet rétroactif au 01/02/2019 que le capital social a été augmenté de 72 680 € par voie d'apport d'un fonds de commerce pour le porter à 73 680 €, l'article 6 « apports » l'article 7 « capital social » des statuts ont été modifiés.

Pour avis, la Gérance au RCS de AVIGNON.  
3903039

Du procès-verbal de l'AGE du 02/12/2019, de la société **TRANSPORTS RIF**, SAS au capital de 9 000 €, Siège social : 1B rue de la Farandole 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 853 436 087, Du certificat de dépôt des fonds établi le 09/12/2019, Du procès-verbal des décisions du Président du 09/12/2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 5.000 € par émission de 5.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 9 000 € à 14.000 €. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts a été modifiés. Ancienne mention : 9 000 €. Nouvelle mention : 14.000 €.

**POUR AVIS** Le Président  
3903012

## Spie batignolles valérian

**Société anonyme**

**au capital de 3.100.000 €**

**Siège social :**

**parc d'activités Sainte-Anne 95 avenue louis Lépine 84700 SORGUES**

**329 426 340 R.C.S. Avignon**

Suivant procès-verbal en date du 5 février 2020 le conseil d'administration décide de nommer en qualité de directeur général Monsieur Eric TESTU de BALINCOURT demeurant Château la Noue 37110 VILLEDOMER, en remplacement de Monsieur Pierre LUCAT.

De ce fait il est mis fin au mandat de directeur général délégué de Monsieur Eric TESTU de BALINCOURT.

Mention en sera faite au RCS d'Avignon  
Le représentant légal  
3903008

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2019 de la **SCM DOCTEURS DUFOUR MARIANI BELTRAMETTI**, société civile de moyen au capital de 450 euros, Chemin du Lavarin, Clinique Sainte Catherine 84000 AVIGNON, 421 121 526 RCS AVIGNON, il a été décidé, à compter dudit jour, de :

- modifier la dénomination sociale pour adopter **DOCTEURS DUFOUR ET BELTRAMETTI**. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence ;

- de réduire le capital social de 150 euros pour le porter de 450 euros à 300 euros suite au souhait du Docteur Nicola MARIANI de se retirer de la Société. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- de prendre acte de la démission de M. Nicola MARIANI de ses fonctions de gérant. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.  
Pour avis, le cogérant.  
3903037

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30.06.2019 de la **SARL NEW COW** dont le siège social est au 14 rue de la Peyrolerie 84000 AVIGNON au capital de 8 000 euros immatriculée sous le numéro RCS 752 964 007 AVIGNON

Il a été constaté la démission de M TOULOUZE Pascal de son poste de gérant et la nomination de Mme BRIGITTE CALVIÈRE demeurant 5 B allée coquelicots 84510 CAUMONT SUR DURANCE en qualité de gérant pour une durée indéterminée.  
3903043

Dans l'annonce parue dans notre édition 3902 du 18/02/2020 relative au changement de gérance de la SARL FRANLIP il y avait lieu de lire :

Démission de M. Philippe BARTOLI. M. François TASSAN demeure seul gérant.  
3903030

**PLMC AVOCATS**  
658 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES  
Tel 04 66 04 94 40  
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 12.02.2020 de **SARL GRILLADES & TACOS** - Capital : 4000 € - Siège Social : 43 Rue Jean Gassier, ZAC REALPANIER, 84130 LE PONTET - RCS 819 167 099 AVIGNON

La société a accepté les résolutions suivantes à compter du 12/02/2020 - Modification de la forme juridique en SAS

- Démission du Gérant : Monsieur Hassan AMAR

- Nomination en qualité de Président : SAS G&T - Capital : 2000 € - Siège : 45 Bd Gambetta 30000 NIMES - RCS 847 628 591 NIMES

- L'Admission aux Assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

- Clause d'agrément : Cession libre entre les associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise cependant à agrément dans les autres cas.

Le reste sans changement. Mention au Registre du Commerce et des sociétés d'AVIGNON 3903022

## SPFPL NEVERAUSKAS

Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 1.000 €

Siège : 197 COURS BOURNISSAC 84300 CAVAILLON 842197196 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 20/02/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de AVIGNON 3903023

## C.E.P.E. DU PAYS DE SAINT SEINE

SARL au capital de 8.000 euros  
330 rue du Mouret, Zone Industrielle de Courtine  
84000 Avignon  
R.C.S AVIGNON 494 303 555

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2020, l'associé unique de la société CEPE du Pays de Saint Seine a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.034.660 € pour le porter de 8.000 € à 29.042.660 €, par émission 1.451.733 parts sociales nouvelles. Dépôt légal RCS Avignon. 3903025

Aux termes du procès verbal de l'AGE en date du 07.02.2020 de la société **FANNY & CO**, SAS au capital de 2 000 euros dont le siège est à SORGUES (84700) centre commercial le Queyron, rue du Ronquet RCS AVIGNON 849 957 98, il a été décidé

- transféré du siège social sis 10 avenue de Provence 13440 CABANNES à compter du 07.02.2020

L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON 3903044

## SCI AIGARDEN

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €  
Siège social : 6B, Boulevard Capdevilla - 84000 AVIGNON  
RCS AVIGNON N° 809 854 359

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2019, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social à compter du 01/01/2020 : En conséquence, la première ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

- Ancienne mention : « Le siège social est fixé à : 6B, Boulevard Capdevilla - 84 000 AVIGNON. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

- Nouvelle mention : « Le siège social est fixé à : 770 Chemin De St Anthelme - 30 131 PUJAUT. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AVIGNON 3903045

## SCI CALINOIRS

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €  
Siège social : 6 bis, Boulevard Capdevilla 84000 AVIGNON  
RCS AVIGNON N° 807 448 758

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2019, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social à compter du 01/01/2020 : En conséquence, la première ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

- Ancienne mention : « Le siège social est fixé à : 6B, Boulevard Capdevilla - 84 000 AVIGNON. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

- Nouvelle mention : « Le siège social est fixé à : 770 Chemin De St Anthelme - 30 131 PUJAUT. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AVIGNON 3903046

## FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Philippe BEAUME, notaire à Beaumes de Venise le 17 février 2020,

La société dénommée **LA TABLE DU LAC**, SARL dont le siège social est à BEAUMES DE VENISE (84190), 86 avenue Raspail,

A cédé à M. Jérôme Jean Paul NODON, demeurant à SARRIANS (84260), 133 F rue de l'enclave,

Le fonds de commerce RESTAURATION, PIZZERIA, VENTE SUR PLACE OU A EMPORTER DE NOURRITURES ET BOISSONS, TRAITEUR, exploité à BEAUMES DE VENISE, 86 avenue Raspail, connu sous le nom de **PIZZA BUENO**. Moyennant le prix de 30.000,00 €, savoir : - éléments incorporels : 8.500,00 Eur - matériel et mobilier commercial : 21.500,00 Eur

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Philippe BEAUME, notaire, 382 route de Saint Véran 84190 Beaumes de Venise, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Philippe BEAUME 3903007

Aux termes d'un acte reçu en date du 18 février 2020 par Me AUBERT Jean-Gaëtan, notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins

La société **SEBAMEL**, SARL au capital de 2 000 euros dont le siège social est à l'Isle sur la Sorgue (84800), 5084 route de Robion RCS AVIGNON 842 484 495

en liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de Avignon le 25 septembre 2019 représentée par Me Christian RIPERT agissant aux présentes en qualité de mandataire judiciaire de la liquidation judiciaire spécialement autorisé en vertu d'une ordonnance rendue le 5 décembre 2019 par Mme CANOVAS Andrée juge commissaire de cette liquidation,

a cédé à la société **EQUINOXE**, SARL au capital de 1 000 euros dont le siège social est à la THOR (84250), 220 ancienne route de Caumont RCS AVIGNON 881 107 528

un fonds de commerce de restauration traditionnelle sis à AVIGNON 84000, 190 rue du grand Gigognan connu sous le nom de l'equinoxe

Ledit fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit au bail, la licence restaurant, le mobilier commercial, les agencements et le matériel. Le présent fonds est vide de toute marchandise

Moyennant le prix de 83 000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 58 000 euros

- aux éléments corporels pour 25 000 euros

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du 18 février 2020 et en a la jouissance à compter de cette même date

Les oppositions seront reçues au siège du mandataire judiciaire Me RIPERT Christian 23 Rue Banasterie, 84000 Avignon dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales 3903029

Suivant acte reçu par Maître Alexandre AUDEMARD, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, le 14 février 2020, enregistré au SPFE AVIGNON 1, le 17 février 2020, Dossier 2020 0009314 référence 8404P01 2020 N 00307, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **TRANS-INTER**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 €, dont le siège est à AVIGNON (84000), 16 BIS AVENUE SAINT-RUF, identifiée au SIREN sous le numéro 529163271 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON CEDEX 9.

A : La Société dénommée **CASH TRANSF SERVICES**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à AVIGNON (84000), 6 impasse Albert Calmette, identifiée au SIREN sous le numéro 879609022 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de transaction relatives aux services de transfert de fonds sis à AVIGNON (84000) 16 bis boulevard Saint Ruf, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 529163271.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR),

- au matériel pour MILLE EUROS (1 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, 1, rue des Ciseaux d'Or - 84000 AVIGNON où domicile a été élu à cet effet 3903033

Emilie DAVID - Avocat  
6A, Passage de l'Oratoire  
84000 AVIGNON



## BYZANTIN

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 16-18, Rue Portail Matheron - 84000 AVIGNON  
RCS AVIGNON 878 406 909

Suivant acte sous seing privé en date à AVIGNON du 13 février 2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Avignon 1, le 14 février 2020, sous les mentions dossier 2020 00008242, référence 8404P01 2020 A 00404.

La société **TAITEUR DES CARMES**, SARL au capital de 1000 €, dont le siège social est 22, Rue Portail Matheron à AVIGNON (84000), RCS AVIGNON n°791 039 316, représentée par Monsieur Karip BAHTIYAR, son gérant

A CEDE à la société **BYZANTIN**, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 16-18, Rue Portail Matheron - à AVIGNON (84000), RCS AVIGNON n° 878 406 909, représentée par Monsieur BERROUBA TANI Sid, son gérant un fonds de commerce de restaurant, sis et exploité 20, Place des Carmes à AVIGNON (84000), moyennant le prix de 108.400 euros

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 14 février 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'adresse du séquestre Maître Emilie DAVID, 6A, Passage de l'Oratoire - CS 30084 - 84006 AVIGNON CEDEX 1.

POUR AVIS 3903036

Par acte SSP du 29/01/2020, enregistré au SIE de AVIGNON, le 11/02/2020, bordereau N° 2020 00007469, case N° 8404012020003020, **M. SANDOVAL Antoine** les bassalières 84400 GARGAS a vendu à **SANDOVAL ET FILS SAS** au capital de 8.000 €, sise les bassalières 84400 APT N°444949036 RCS de AVIGNON représentée par M. SANDOVAL Antoine un fond de commerce de maçonnerie générale, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, sis les bassalières 84400 GARGAS, moyennant le prix de 70.000 €. L'entrée de jouissance a été fixée au 29/01/2020. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse des locaux 3903005

## GERANCE

Par acte sous seing privé du 10.02.2020 à Châteaurenard, La société **BPA RESTAURATION**, SAS au capital de 1 800.000 € dont le siège social est à Châteaurenard 13160 - 365 Chemin de Maya, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n°495 395 279 a confié à La Société **GIOVANNI SAS**, SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est à Châteaurenard 13160 - 365 Chemin de Maya, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n°880 514 260 l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration, bar, piano bar, traiteur et toutes activités annexes situés à AVIGNON 84000 - 83 Rue Joseph Vernet. Pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er février 2020. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. 3903002

Par acte SSP du 11/01/2020, la société **EIRL DASCALU PETRONEL** au capital de 0 €, sise CENTRAL DES TAXIS 1 PORTE DE LA REPUBLIQUE 84000 AVIGNON N°530926690 RCS de AVIGNON a confié en location-gérance à la société **SAS GT 38 TAXI TRANSPORT** au capital de 100 €, sise 1 porte de la république central des taxis 84000 AVIGNON en cours d'immatriculation au RCS de AVIGNON représentée par M. NAUD Ghislain, son fond de commerce de EXPLOITATION DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'AVIGNON N°38 sis et exploité au porte de la république central des taxis 84000 AVIGNON. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 5 an(s) à compter du 01/03/2020 renouvelable par tacite reconduction. 3903013

## CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AVIGNON CARNOT

Société coopérative de crédit, de courtage et d'intermédiation en assurance, à capital variable et à responsabilité statutairement limitée.

N° ORIAS 07 003 758 RCS AVIGNON N° 306 878 299  
Siège social : 2 Place Carnot 84000 AVIGNON

### AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de Crédit Mutuel Avignon Carnot, convoquée par le Conseil d'Administration le

**JEUDI 26 MARS 2020 à 18 H 00**  
**NOVOTEL AVIGNON NORD**  
**135 AVENUE LOUIS PASTEUR**  
**84700 SORGUES**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Bienvenue, Ouverture de l'Assemblée, Constitution du Bureau
  - 2) Compte rendu d'activité
  - 3) Présentation du bilan et du compte de résultat
  - 4) Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
  - 5) Approbation du bilan et du compte de résultat - Affectation du résultat
  - 6) Résolutions, quittus et décharge au Conseil d'Administration
  - 7) Constatation de la variation du capital de la caisse
  - 8) Elections au Conseil d'Administration, 3 sièges à pourvoir \*  
Mr Jean Luc COUSTUMER, Mme Françoise FOUQUET, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat
  - 9) Elections au Conseil de surveillance, 1 siège est à pourvoir \*
  - 10) Mr Patrick MONTJALLARD, élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat
  - 10) Réponses à vos questions
  - 11) Clôture de l'Assemblée Générale
- \*Les candidatures sont à adresser au siège de la caisse, 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. 3903019

## CHANGEMENT REGIME

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Jean-Claude BONNET, né à ALGER (ALGERIE), le 01/06/1940, retraité, et Mme Catherine Rachel Marie OSTYN, née à GAND (BELGIQUE), le 17/09/1949, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PUYVERT 8 route départementale 118.

Se sont mariés à la mairie de PUYVERT (84160) le 22/05/1993 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Me Michel JAMES, notaire à LOURMARIN (84160), le 20/05/1993.

Par acte reçu par Me DRUJON d'ASTROS, notaire à LOURMARIN (Vaucluse), le 19/12/2019, M. Jean-Claude BONNET a apporté à la communauté un bien sis à PUYVERT (84160) 8, route départementale 118 cadastré B N°1706 lui appartenant en propre

Toutes les oppositions faites en application de l'article 1300-1 du nouveau Code de Procédure civile seront reçues en l'étude de Me DRUJON d'ASTROS, notaire - 84160 LOURMARIN.

La présente publication est faite en application de l'article 1397, alinéa 3 du Code Civil

Pour Avis.  
Le Notaire  
3903040

## ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition  
Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date à LE PONTET du 26 novembre 2015, dont le procès-verbal de dépôt de testament du 18 octobre 2019 et l'acte complémentaire contenant vérification de l'enseisinement du légataire universel du 11 février 2020 ont été adressés au greffe le 18 février 2020

Madame Josette Dolorès PLANAS demeurant à LE PONTET, 46, rue Jean Vilar, a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées dans le mois qui suit la réception par le greffe, auprès du notaire chargé de la succession : Maître Nicola SISMONDINI, notaire à Vedène (84270) 260 avenue de la Fonderie.

Pour avis. Le notaire  
3903011

## DISSOLUTION

PEINTURE ET VITRERIE DE L'OUVEZE

SARL au capital de 20.000 €  
sise 24 COURS BOUQUIMARD  
84370 BEDARRIDES  
318028099 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 31/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. LABEQUE DOMINIQUE 785 CHEMIN DE TAYOLLE 84270 VEDENE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de AVIGNON. 3903001

PERDEZOLI MICHEL  
MACONNERIE

SARL en liquidation au capital de 15 000 €  
137 bis route de l'Isle sur la Sorgue  
lieu dit La Muscadelle  
84510 CAUMONT SUR DURANCE  
539 959 072 RCS Avignon

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31/12/19 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/19 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Liquidateur : Michel PERDEZOLI, demeurant au siège social. Siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC d'Avignon. Pour avis, le liquidateur. 3903018

Pour passer vos annonces légales

## WC

**SARL au capital de 8.000 €**  
Siège : 69 RUE DU LANGUEDOC  
84100 ORANGE  
490432911 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 08/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019, nommé liquidateur M. DELIPERI WALTER 69 RUE DU LANGUEDOC 84100 ORANGE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de AVIGNON.  
3903015

## BELDI

**SCCV au capital de 100 €**  
Siège social 462 chemin de St Raphaël 84170 Monteux  
RCS Avignon 850 978 180

L'AGE du 30/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, la nomination en qualité de liquidatrice de Mme GEMO-FRANCOIS Laure demeurant 462 chemin de St Raphaël à Monteux et de fixer le siège de la liquidation au siège social. Mention sera faite auprès du greffe d'Avignon.  
Pour avis. La Liquidatrice  
3903016

## BELDI

**SCCV au capital de 100 €.**  
Siège social 462 chemin de St Raphaël 84170 Monteux  
RCS Avignon 850 978 180

L'AGO du 31/12/2019 a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2019 et a constaté la disparition définitive de la SCCV BELDI. Mention sera faite auprès du greffe d'Avignon.  
Pour avis. La Liquidatrice.  
3903017



MEUBLES GUYON SE

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation**

**Au capital de 7 622,45 euros**  
Siège : 54 rue Colbert, 84120 PERTUIS  
Siège de liquidation :  
Chez M. Christian GUYON  
172 rue Saint Roch,  
84120 PERTUIS  
391 744 414 RCS AVIGNON

L'Assemblée Générale a approuvé le 31/03/2019 le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian GUYON, demeurant 172 rue Saint Roch 84120 PERTUIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'Avignon, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.  
3903026

## AGRICULTURE DU SUD

**SAS au capital de 2 000.00 €**  
43 Av. Eisenhower  
84000 AVIGNON  
RCS Avignon 842 674 558

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13/02/2020, il résulte que :

- la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 13/02/2020 suivie de sa mise en liquidation

- a été nommé comme liquidateur : M. Youssef CHRIF, demeurant à Avignon (Vaucluse) 43 Av. Eisenhower, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif

- le siège de liquidation est fixé au siège social à AVIGNON (Vaucluse) 43 Av. Eisenhower

- le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon.

Pour avis, le liquidateur,  
3903042

Suite à l'AGE du 02/12/2019 de la **SCI Kirnidis Marsal Mellinas** au capital de 900 € sise 1 rue des infirmières 84000 Avignon, RCS Avignon 504039041, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/12/2019 et sa mise en liquidation. Liquidateur : Mme Sylvie Marsal demeurant au siège social. Siège de liquidation fixé au siège social. Dépôt des actes et pièces au greffe du TC d'Avignon

Pour avis, le liquidateur  
3903041

Tout savoir plus simplement

www.echodumardi.com

## MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE



VILLE D'ORANGE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## VILLE D'ORANGE

M. Jacques BOMPARD - Maire  
place Georges Clémenceau  
BP 187  
84106 ORANGE CEDEX

Tél : 04 90 51 41 41  
mél : correspondre@aws-france.com

web : https://www.ville-orange.fr/

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

**Objet : Numéro de la consultation : 2020-5 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS PLACE LUCIEN LAROYENNE relance des lots 3 et 4**

**Référence acheteur :** 2020-5/BO

**Type de marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Code NUTS :** FRL06

**Description :** Suite à la résiliation des lots 3 et 4 Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché pour chaque lot.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

**Lot N° 3 - CHARPENTE COUVERTURE**

Durée du marché : 12 mois.

**Lot N° 4 - CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFONDS**

Durée du marché : 12 mois.

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :** Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire couvrant 100,0 % du montant de l'avance.

**Financement :** Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix révisables mensuellement. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

**Forme juridique :** groupement conjoint avec mandataire solidaire

**Conditions particulières d'exécution :**

Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

**Liste et description succincte des conditions :**

- Copie ou du des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

**Capacité économique et financière :**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

**Référence professionnelle et capacité technique :**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique de l'offre

70% Prix

**Remise des offres : 11/03/20 à 12h00 au plus tard.**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2020-5 Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Une visite sur site est obligatoire.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Merci de contacter pour prendre un rendez-vous M. Cédric SCOTTO 04.90.51.42.56

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

**Envoi à la publication le :** 19/02/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info>

3903021



AVIS DE MARCHÉ  
TRAVAUX

## Pouvoir adjudicateur

Mistral Habitat (84) service des achats publics 84005 Avignon cedex

Tel : . Fax : . E-mail : [achats.publics@mistral-habitat.fr](mailto:achats.publics@mistral-habitat.fr)

**Objet du marché : Projet de réhabilitation de la Buanderie et de la Villa sur le groupe Foyer GONTIER sur la commune de MONTEUX.**

## Caractéristiques

**Type de procédure :** Procédure adaptée - Ouverte.

## Lots

**LOT N° 1 :** Description succincte : GROS-OEUVRE

**LOT N° 2 :** Description succincte : CLOISONS/DOUBLAGES

**LOT N° 3 :** Description succincte : CHARPENTE/COUVERTURE

**LOT N° 4 :** Description succincte : FACADES

**Durée du marché :** la durée du marché est de 3 mois y compris la période de préparation de 1 mois

## Modalités d'attribution

Les candidats devront obligatoirement joindre les justificatifs suivants :

1. La lettre de candidature (DC1) dûment complétée,  
2. La déclaration du candidat (DC2) dûment remplie, ou DUME (Document Unique de Marché Européen) qui a vocation à se substituer au DC1 et DC2,

3. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire,

4. Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles (ou DC2),

5. Tout document permettant d'apprécier les moyens généraux humains et techniques de l'entreprise. Les moyens humains devront détailler le pourcentage de prestations sous-traitées et le pourcentage confié à des intérimaires sur les 12 derniers mois,

6. L'attestation d'assurance RC professionnelle, en cours de validité,

Les candidats sont invités à remettre leur attestation décennale en cours de validité sans toutefois que ce document soit obligatoire lors du dépôt de la candidature.

7. Le certificat QUALIBAT ou certificats de capacités (obligatoirement signés par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage) ou au moins 3 références de travaux attestant de la compétence à réaliser les travaux pour lesquels l'entreprise se porte candidate, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage,

8. Les références de travaux exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant le lieu, la date de livraison, le montant du lot, le nom du maître d'œuvre, le nom du maître d'ouvrage, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage,

ou l'expérience démontrée par tous moyens à la convenance du candidat (CV des encadrants et des ouvriers, attestations de formation, etc...). Les documents cités en 4, 5 et 6 peuvent utilement être remplacés par la déclaration du candidat (DC2) intégralement complétée, accompagnée des documents cités.

Les déclarations DC1 et DC2 doivent être accompagnées des documents cités

## Critères de sélection

• Prix : comptant pour 60% dans la note

• Valeur technique : comptant pour 40% dans la note

## Date limite

**Date de clôture : Lundi 16 mars 2020 - 12:00**

## Autres informations

**-Informations techniques** - Direction du développement et de la Valorisation du Patrimoine Monsieur André QUEVEDO - 04 90 14 72 17 - courriel : [andre.quevedo@mistral-habitat.fr](mailto:andre.quevedo@mistral-habitat.fr)

Maître d'œuvre : PG CONCEPT

**-Informations administratives** - Service Achats Publics

04 90 14 72 74 - courriel : [achats.publics@mistral-habitat.fr](mailto:achats.publics@mistral-habitat.fr)

Les plis contenant les offres sont transmis :

UNIQUEMENT par voie électronique sur le profil acheteur : [www.marches-secures.fr](http://www.marches-secures.fr)

## Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes

16, avenue de Feuchères

CS 88010

30941 NÎMES cedex 09

**Date d'envoi du présent avis :** 20 février 2020

3903027



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
Travaux

## IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King - 84054 Avignon Cedex 1

**Type d'organisme :** Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM - **Activité(s) principale(s) :** Logement et développement collectif

**Objet du marché : Réhabilitation thermique des bâtiments D, E, F et G de la Résidence «Saint-Chamand»**

**Type de Marché de travaux :** Exécution - **Lieu d'exécution ou de livraison :** AVIGNON (84000)

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

**Type de marché :** Marché séparé ordinaire - Variantes non autorisées (Cf. R.C.)

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 8 mois (y compris préparation) Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

## Descriptif des lots

Lot n° 11 : Etanchéité

Lot n° 13 : Menuiseries intérieures

Lot n° 14 : Serrurerie Métallerie

Lot n° 16 : Cloisons Doublage Faux-plafonds Plâtrerie

Lot n° 18 : Carrelages - Faïences

Lot n° 20 : Peinture

Lot n° 22 : Isolation Thermique par l'Extérieur

Lot n° 23/24 : Electricité Courants forts/ Electricité Courants faibles

Lot n° 25 : C.V.C.

## CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés : Cf. R.C.

Modalités de financement et de paiement : Cf. R.C.

Forme juridique : Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Autres conditions particulières : Prestations supplémentaires ou alternatives définies au cahier des charges

Langue à utiliser dans l'offre / candidature : Français - Unité monétaire utilisée : l'euro.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique : Cf. R.C.

Capacité économique et financière : Cf. R.C.

Capacité technique : Cf. R.C.

## CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération -

Valeur technique : 60% - Prix des prestations : 40%

## PROCEDURES ET DELAIS

Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 18/03/2020 à 11H00**

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

## RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES COMPLEMENTAIRES

**Renseignements d'ordre administratif :** Mme Patricia ANGELIER - GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King 84054 Avignon Cedex 1 - Tél : +33 490272219 - Email : [patricia.angelier@granddelta.fr](mailto:patricia.angelier@granddelta.fr)

**Renseignements d'ordre technique :** H.S.L.A. - 32, place du Dr. Bourdongle - 26110 NYONS - Tél : +33 475270270 Email : [r.cortes@hlsa.biz](mailto:r.cortes@hlsa.biz)

**Conditions d'obtention du DCE :** Téléchargement gratuit sur <http://www.marches-secures.fr>

**Remise des offres :** Transmission par voie électronique via le site <http://www.marches-secures.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal grande instance d'Avignon - Palais de Justice 2, boulevard Limbert 84078 Avignon Tél. 04.32.74.74.00 Fax. 04.32.74.75.20

**Introduction des recours :** Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité

3903038